

**SOCIÉTÉ**



## Le baril sans fond du maintien à domicile

Lancée il y a douze ans, la politique du maintien à domicile des personnes âgées s'est rapidement retrouvée dans une impasse.

B-1

# Les Québécois paient l'électricité 3 fois plus cher que Norsk-Hydro

## Libman rompt le silence que Québec avait obtenu de la Cour

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

HYDRO-QUÉBEC vend de l'électricité à de gros clients industriels, tel Norsk-Hydro, beaucoup moins cher que ce qu'il lui en coûte pour la produire et presque trois fois moins cher (1,5 cent le kilowattheure) que le prix demandé aux consommateurs québécois (4,2 cents le kilowattheure).

C'est ce que le député indépendant de D'Arcy McGee, M. Robert Libman, a soutenu hier à l'Assemblée nationale.

Mais la ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, a refusé de confirmer les allégations du chef du Parti Égalité, se contentant de lancer : « C'est qu'il y a des chiffres qui circulent et qui ne sont

pas les bons chiffres. Je mets en garde peut-être ceux qui galvaudent des chiffres qui sont inexacts. »

« La politique de transparence de ce gouvernement a atteint un point culminant, dit M. Libman, d'entrée de jeu. Hydro-Québec a fait quelque chose sans précédent en obtenant une injonction pour empêcher que les Québécois prennent connaissance des détails des contrats conclus entre Hydro-Québec et un groupe de 13 clients industriels. M. le président, les Québécois, ne sachant pas les détails de ces contrats, ne peuvent décider s'ils veulent réellement être liés à ces contrats à risque élevé. » Le député demande ensuite à la ministre, en anglais, de confirmer ce que les Australiens, les Norvégiens, les Américains savent, à savoir qu'Hydro-Québec vend de l'électricité pour six ans bien en deça de ce qu'il

en coûte pour la produire.

Mme Bacon rappelle d'abord que la Commission d'accès à l'information n'a pas encore rendu « jugement » et que le député devrait être prudent dans ses questions. La ministre ajoute : « Le gouvernement du Québec a autorisé des transactions parce qu'elles ont permis d'attirer des investissements et de créer aussi des emplois... C'est un contrat d'affaires. Hydro-Québec a déjà mentionné qu'elle ne voulait tout révéler parce que les gens qui investissent veulent garder une confidentialité. On s'aperçoit, par la hâte qu'ont certains pays de connaître l'ensemble des détails de ces contrats, qu'ils sont prêts eux aussi à offrir de bonnes conditions à ces mêmes compagnies qui veulent investir au Québec, donc qui nous empêcheraient d'avoir ces investissements et de créer ces

emplois. »

M. Libman revient à la charge, demande à la ministre de reconnaître qu'il n'y a rien de secret dans ces contrats, seulement un embarras pour le gouvernement, en raison du coût imputé aux entreprises et que les Québécois, qui paient bien davantage, ont le droit de connaître.

La ministre rappelle l'engagement visant à respecter la confidentialité des contrats. « Hydro-Québec maintient sa position parce qu'elle veut protéger justement cette position concurrentielle qui est une position importante pour le Québec, d'avoir des investissements majeurs et, en même temps, de créer des emplois. »

Le député Libman demande à la ministre de confirmer que le contrat avec Norsk-Hydro (de Bécancour) démontre qu'Hydro-Québec vend son

Voir page A-4: Les Québécois

# Bush annonce des enclaves kurdes en Irak

WASHINGTON (Reuter) — Le président George Bush a déclaré hier que les forces américaines, britanniques et françaises allaient créer des zones de protection dans le nord de l'Irak pour les réfugiés kurdes afin de faciliter la distribution des vivres, vêtements et médicaments qui leur sont envoyés.

George Bush a annoncé cette décision après avoir discuté par téléphone avec le premier ministre britannique John Major, le président français François Mitterrand, le président turc Turgut Ozal et le secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar.

« Je peux bien comprendre que de

nombreux Kurdes ont de bonnes raisons de craindre pour leur sécurité s'ils retournent en Irak. Laissez-moi les rassurer en leur disant que la sécurité nécessaire leur sera garantie dans ces sites temporaires par des forces terrestres aériennes et terrestres américaines, britanniques et françaises (...). Nous espérons que d'autres membres de la coalition prendront part à cet effort », a déclaré le président Bush.

« Cette opération est motivée par des soucis humanitaires et nous continuons d'espérer que le gouvernement de l'Irak ne s'ingérera en aucune façon dans cet effort humanitaire », a-t-il ajouté.

Voir page A-4: Bush



PHOTO AP

Des réfugiés kurdes attendent de voir un médecin dans un hôpital de campagne installé à la frontière irako-iranienne. Des milliers de réfugiés ont poursuivi hier leur fuite vers l'Irak et la Turquie.

# Broadbent pessimiste sur l'avenir du Canada

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

DE PLUS EN PLUS pessimiste quant à l'avenir du Canada, Ed Broadbent croit qu'Ottawa a encore une chance de dénouer l'impasse constitutionnelle, mais à condition de contourner l'obstacle de l'unanimité sur ses propositions au Québec et d'être disposé à en appeler directement aux Canadiens par voie de référendum.

« Je suis plus pessimiste que quand j'étais chef », a confié hier l'ancien leader néo-démocrate à un groupe de journalistes. Convoqué pour faire le point sur sa première année à la tête du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, l'entretien a inévitablement dévié sur la question constitutionnelle, question sur laquelle Ed Broadbent a d'ailleurs bien l'intention de revenir ponctuellement. « Les prochains six mois seront les plus importants de l'histoire du Canada sur une période de 100 ans », estime-t-il.

Ainsi, selon lui, pour avoir des chances d'en sortir avec un accord, c'est finalement avec seulement six provinces du reste du Canada qu'Ottawa et Québec devront chercher à s'entendre pour régler le contentieux actuel. La quasi-totalité des changements constitutionnels en cause ne requièrent, fait-il remarquer, que l'accord de sept provinces comptant pour 50 % de la population.

Mais pour réussir, prévient-il, l'opération devra satisfaire à certaines conditions. D'abord, dans le cadre de la prochaine round, Ottawa devra mener trois sujets de front : le Québec, les autochtones et l'Ouest, à savoir la réforme du Sénat. « La ques-

Voir page A-4: Broadbent

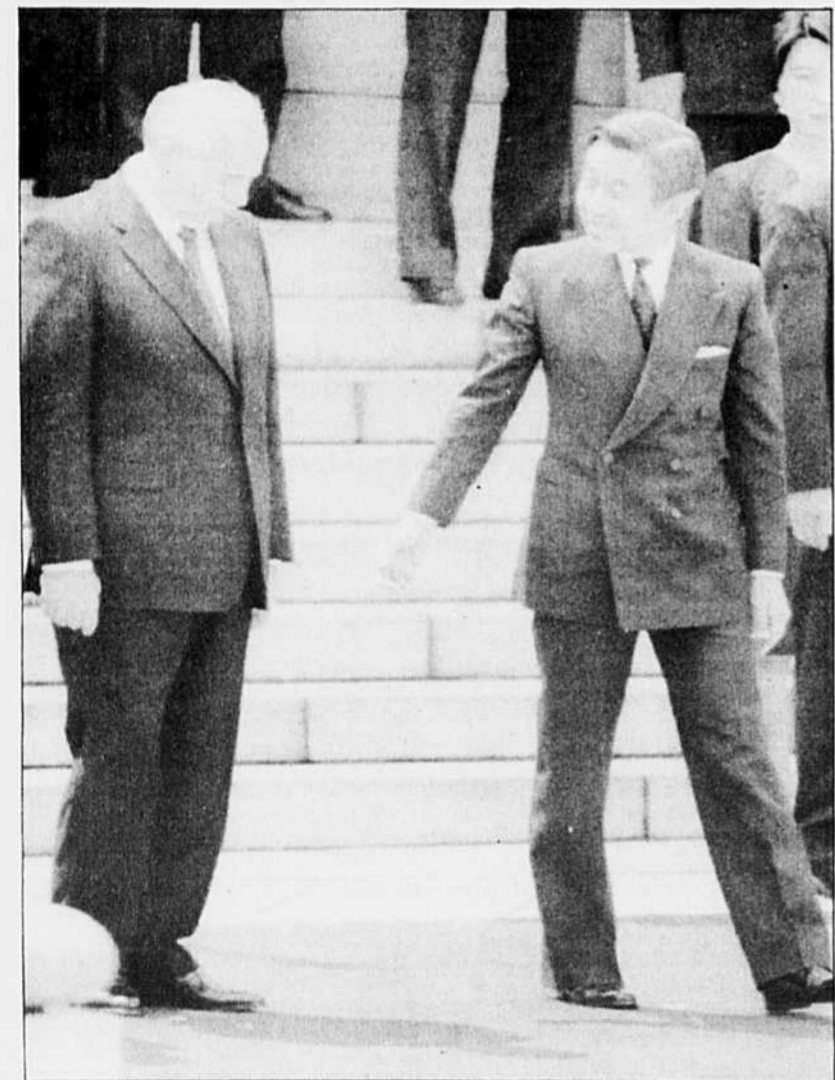


PHOTO AP

## Gorbatchev chez Akihito

L'empereur Akihito, du Japon, a accueilli hier le président Mikhaïl Gorbatchev qui effectue une visite historique dans ce pays. Pendant ce temps, en Union soviétique, les républiques de Russie et de Géorgie sèment zizanie en formulant de nouvelles revendications politiques.

Page A-7

# Un spécialiste juge irréalisable l'union monétaire Québec-Canada

Manon Cornellier

de la Presse Canadienne

OTTAWA — De toutes les options offertes au Québec, la souveraineté-association est la pire que peuvent choisir les Québécois. L'indépendance vaut encore mieux, soutient le professeur Thomas Courchene, de l'Université Queen's.

Dans une présentation qu'il a faite en mars dernier à l'invitation du ministre fédéral des Finances et dont le réseau TVA a obtenu copie, M.

Courchene tentait de déterminer si la création d'une union monétaire et économique entre le Canada et un Québec souverain était souhaitable et faisable. Sa réponse est non.

Analysant les contraintes et limites du marché commun européen, M. Courchene en est venu à se demander pourquoi le chef péquiste Jacques Parizeau favorise une union économique et monétaire avec le Canada et pourquoi le rapport Allaire en fait son alternative à un fédéralisme revu et corrigé.

« Pourquoi le Québec opérerait pour

l'indépendance pour ensuite se retourner et entrer dans une union économique complète qui limiterait non seulement la mise en oeuvre de ses nouveaux pouvoirs mais aussi ceux existants? », s'interroge le chercheur.

Une union monétaire à l'euro-péenne, souligne-t-il, limitera encore plus la marge de manoeuvre du Québec car elle suppose la mise sur pied d'organismes administratifs et de coordination, l'établissement de mécanismes de règlement des diffé-

Voir page A-4: Un spécialiste

# Côté veut obtenir le pouvoir de mettre Urgences Santé en tutelle

Michel Venne

de notre bureau de Québec

EN PLUS de modifier le mandat et l'organisation d'Urgences Santé, le ministre de la Santé et des Services sociaux veut introduire dans la loi 34, qui créa cet organisme en 1988, un pouvoir de tutelle du gouvernement.

Le ministre a lui-même confirmé cette intention hier, au cours de l'étude des crédits de son ministère pour l'année en cours. Il a aussi confirmé que des hauts fonctionnaires étudient présentement divers scénarios pour l'acquisition par Urgan-

ces Santé des ambulances appartenant à la coopérative qui en est propriétaire et qui se trouve présentement en faillite technique.

M. Côté a soutenu que l'absence d'un pouvoir de tutelle dans la loi 34 était un oubli inexplicable et qu'il comptait y remédier en proposant des amendements « substantiels » à la loi dans les prochains mois. Ces amendements sont à son avis rendus nécessaires dans la foulée du rapport de Coster sur la tragédie de Polytechnique, un rapport particulièrement accablant pour Urgences Santé.

Le ministre se donne jusqu'à la fin

des mois pour déterminer le contenu des recommandations qu'il juge utiles à faire au gouvernement à ce sujet. Plusieurs questions doivent être résolues auparavant, a-t-il indiqué, notamment celle qui consiste à déterminer si le mandat d'Urgences Santé doit se limiter au transport urgent ou s'étendre également au reste, par exemple le transport de patients entre hôpitaux.

M. Côté a par ailleurs affirmé que son ministère cherchait actuellement le moyen le plus approprié de s'assurer qu'Urgences Santé continue d'avoir à sa disposition les vé-

Voir page A-4: Côté

## LE SILENCIEUX

Les Aphorismes de Maxime

LA PENSÉE du jour : Consolons les malheureux en détresse pour les empêcher de donner le mauvais exemple.

Les bons mots les meilleurs sont presque toujours méchants. Si les damnés vont brûler éternellement en enfer, ils doivent pouvoir être à l'épreuve du feu.

Nous enfermons nos fous, moins parce que nous les craignons que pour nous en distinguer.

Il y a des idées aussi éclairantes qu'un feu d'artifice un jour de plein soleil.

La lune, lorsqu'elle montre ses quartiers, nous regarde de profil. Nous ne sommes jamais seuls à nous occuper de nos affaires.

ALBERT BRIE

## CAHIER SPÉCIAL

# LE PLAISIR DE L'ART

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES MUSÉES

PARUTION LE 11 MAI DANS LE DEVOIR

LE DEVOIR visite le **nouveau** Musée du Québec qui se prépare à ouvrir ses portes à Québec et fait le point sur les autres projets de musée en cours de construction à Montréal, Québec et en région.

Réservation publicitaire: 842-9645  
Date de tombée: 3 mai

# Les médecins contestent la logique mathématique de Québec sur le nombre de spécialistes en régions

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES MÉDECINS rejettent la « logique mathématique » qui conduit le ministère de la Santé et des Services sociaux à vouloir imposer à des confrères spécialistes l'obligation de travailler en régions contre leur gré.

Ils déplorent les mesures draconiennes envisagées par Québec pour régler un problème qui concerne 230 médecins spécialistes sur un total de 7000 au Québec. Et assurent que ce problème serait facilement réglé si le gouvernement adoptait un véritable programme d'incitatifs.

LE DEVOIR rapportait mardi dernier que Québec n'avait convaincu que 77 nouveaux médecins spécialistes à s'établir en régions en 1990-91 en dépit de mesures incitatives qui coûtent bon an mal un quelconque 18 millions \$.

Les présidents de la Fédération des médecins spécialistes et de la Corporation professionnelle des médecins, MM. Robert Marier et Augustin Roy, ont vivement réagi à cette nouvelle dans les jours qui ont suivi.

Au cours d'un entretien, le Dr Marier s'en est pris durement au « modèle mathématique, froid et absurde » sur lequel le ministère de la

Santé fonde ses estimations des besoins pour des médecins spécialistes en province.

Son collègue Augustin Roy a pour sa part indiqué que 77 médecins, cela représente le quart de tous les spécialistes formés au Québec en 1990, ce qui est énorme à son avis. « Le gouvernement est inutilement alarmiste », dit-il.

Depuis 1987, Québec établit par des plans d'effectifs le nombre de médecins qui devraient pratiquer dans chaque région du Québec. On tient compte dans cette évaluation de la densité, de l'âge et de l'état de santé général de la population. Selon ces critères, les régions seraient en déficit présentement de 231 médecins spécialistes.

Pour inciter des spécialistes à s'établir en régions, Québec offre des primes à la rémunération (jusqu'à 120 % de la rémunération normale), des bourses d'études, des avantages reliés au ressourcement, etc. dont le coût global est évalué à une moyenne de 18 millions \$ par année pour les quelque 780 médecins oeuvrant présentement dans les régions dites éloignées et intermédiaires. Le ministère pénalise en revanche les spécialistes qui pratiquent dans les régions universitaires (Montréal, Québec ou Sherbrooke) en sabrant

leurs revenus de 30 %.

Ayant lui-même pratiqué sa spécialité de gynécologue-obstétricien durant sept ans à Rouyn-Noranda, en Abitibi, le Dr Marier a longuement plaidé contre la politique « tiède et mitigée » appliquée par Québec — « ce n'est pas une vraie politique incitative », dit-il — et contesté le montant de 18 millions \$ mis de l'avant par Québec. Le nouveau président de la FMSQ évalue les incitatifs dont profitent directement l'ensemble des médecins établis en régions à moins de 10 millions \$ par an.

Le Dr Marier s'insurge par ailleurs contre les pénalités qui permettent à Québec d'épargner quelque 4 millions \$ par an. « Lorsqu'on a construit la Baie James, dit-il, les salaires des plombiers travaillant à Montréal n'ont pas été diminués parce qu'on avait accordé des primes à ceux ayant accepté d'aller travailler dans le Grand Nord ».

Le médecin soutient que l'Ontario a démontré par le passé qu'une véritable politique incitative (incluant des exemptions fiscales, des montants forfaitaires, des primes à l'achat d'une maison, etc.) peut donner des résultats concluants. En 1976, lorsque le Dr Marier était à Rouyn, il y avait quatre fois plus de médecins à Timmins, une ville comparable en

Ontario, dit-il.

Dans le cadre de la réforme de la santé, le ministre Côté conclut que les mesures incitatives appliquées au Québec ont été insuffisantes et opte plutôt pour des mesures coercitives, dénoncées maintes fois par les associations de médecins qui ont promis de faire front commun.

Le Dr Augustin Roy affirme que Québec n'ira nulle part avec une attitude pareille. Il fait remarquer que sur les 355 spécialistes sortis des écoles l'an passé, 60 se sont déjà établis à l'extérieur du Québec (en Ontario et aux États-Unis principalement). Il fait valoir que ce mouvement, cet exode, pourrait prendre de l'ampleur dans l'avenir si « les technocrates fonctionnaires de Québec » n'adoptent pas une approche plus respectueuse.

« Les médecins, ce sont des êtres humains eux aussi, dit-il. On voudrait qu'ils soient des surhommes ». Et M. Roy de donner des exemples de médecins mariés qui ne peuvent ou ne veulent pas, et à bon droit selon lui, aller travailler loin de leur famille ou déménager avec elle.

Il invite le ministre à « une action concertée », lui suggère de s'asseoir et chercher des solutions « avec » les médecins, plutôt que d'essayer de « les conscrire » impunément.

## EN BREF...

### Les députés rendent hommage à Laberge

QUÉBEC (PC) — L'Assemblée nationale a rendu hommage, hier, au président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). La motion soulignant ses 27 années à la direction de la centrale a été présentée par le ministre du Travail Normand Cherry, lui-même un ancien chef syndical. S'en est suivi un concert d'éloges auquel les chefs des principaux partis ont participé. « Louis Laberge sait écouter les autres et il a su se rendre indispensable parce qu'il a toujours été prêt à rendre service. Tout au long de ses 27 années, il n'a ménagé ni temps, ni efforts, ni énergies pour défendre les intérêts de ses membres. Homme de principe et loyal, il a rallié quelque 400 000 travailleurs au sein de sa centrale », a dit le ministre Cherry. Le premier ministre Robert Bourassa a ajouté pour sa part : « C'est avec beaucoup de regret que j'ai appris sa démission. Heureusement, il demeurera très actif au service de la communauté, notamment par sa contribution au Fonds de solidarité. Il est difficile de trouver un plus grand artisan du progrès social depuis, si on peut dire, le début de la Révolution tranquille. » Il est vrai qu'il a émis des critiques assez fermes, mais on avait l'impression qu'il n'était pas tout à fait convaincu de la justesse de ses critiques, comme c'est le cas à l'occasion pour le leader de l'opposition. On peut conclure qu'il a été remarquable par son pragmatisme, par son dévouement sans limite au bien-être des travailleurs et par sa détermination à travailler pour l'avenir du Québec. » Le chef de l'opposition Jacques Parizeau a vanté les initiatives de M. Laberge comme la mise sur pied du Fonds de solidarité de la FTQ. « Je voudrais simplement souligner l'envergure de l'homme allant bien au-delà de vues qu'on pourrait appeler exclusivement syndicalistes. Il faut souligner, ça ne se fait pas suffisamment, que l'idée à l'origine de Corvée-Habitation a été celle de Louis Laberge, au Sommet économique de Québec, en 1982 », a-t-il dit.

### Soumissions publiques pour 449 contrats

QUÉBEC (PC) — Le ministère des Transports procédera par soumissions publiques pour l'attribution aux entreprises privées de ses 449 contrats d'entretien d'hiver qui lui ont coûté plus de 40 millions \$ en 1990. Les entrepreneurs seront de plus soumis à une grille de préqualification, qui pourrait se transformer en carte de compétence. Voilà les principaux éléments qui se dégagent de la nouvelle politique, basée sur les recommandations du rapport Bernard, qu'a rendu publique, hier à Québec, le ministre délégué aux Transports Robert Middlemiss. « Le temps est venu de changer le système mis sur pied en 1973 afin de permettre aux entreprises d'établir leur coût et, au ministère, d'exiger de l'expérience, de la compétence et de l'équipement adéquat », a-t-il expliqué. M. Middlemiss n'était pas en mesure de déterminer si cette nouvelle façon de procéder engendrera des coûts additionnels pour le gouvernement.

### Mulrony au chevet de sa mère

LES PROJETS de remaniement ministériel à Ottawa sont sur la glace dans la foulée de l'hospitalisation d'urgence de la mère du premier ministre. Brian Mulrony a quitté d'urgence Ottawa pour la Floride lundi soir pour se rendre au chevet de sa mère qui a subi d'urgence un quadruple pontage hier matin. Selon le bureau du premier ministre, l'opération s'est déroulée de façon satisfaisante, mais Mme Mulrony demeurera sous surveillance aux soins intensifs pour 48 à 72 heures. Hier soir, un porte-parole du premier ministre n'était pas en mesure de préciser si le remaniement prochain allait être différé de beaucoup. Une tournée de cinq jours dans l'Ouest canadien que Brian Mulrony devait entreprendre en fin de semaine pourrait également être écourtée.

### Sommet de la justice à Québec

QUÉBEC (PC) — Un sommet de la justice se tiendra à Québec du 17 au 20 février 1992 où les participants tenteront d'apporter des solutions aux problèmes qui confrontent la société québécoise, a annoncé hier le ministre de la Justice Gil Rémillard. Les coûts croissants d'accès au système de justice, le régime d'aide juridique, l'engorgement des tribunaux, les difficultés inhérentes à l'immensité du territoire à couvrir, la diversité des cultures qui composent la société du Québec figurent parmi les principaux sujets qui préoccupent le ministre de la Justice. Un comité d'orientation a été mis sur pied pour conseiller le ministre sur des questions majeures se rapportant au sommet. Parmi les 12 membres de ce comité, on relève les noms de MM. Claude Bisson, juge en chef du Québec, le Protecteur du citoyen Daniel Jacoby, Konrad Sioui, vice-président national des Premières Nations du Québec, Mmes Louise Harel, députée péquiste de Hochelaga-Maisonneuve, Sylviane Borenstein, bâtonnière du Québec.

### Loi plus sévère que prévu sur les armes à feu

OTTAWA (PC) — La ministre de la Justice Kim Campbell déposera bientôt un projet de loi sur les armes à feu plus sévère que celui qu'elle a présenté il y a près d'un an. Par contre, elle introduira quelques assouplissements dans la réglementation qui accompagnera le projet de loi afin de satisfaire aux préoccupations de ses collègues du Parti conservateur. Mme Campbell avait déposé une première législation en juin dernier, quelques mois après la tragédie de la Polytechnique, afin de resserrer le contrôle des armes à feu. Toutefois, devant la résistance de certains députés conservateurs de l'Ouest du pays, la ministre avait retiré le projet de loi du processus législatif normal et l'avait soumis à un comité spécial. Le comité spécial a déposé son rapport au mois de février, réclamant le resserrement de certains aspects du projet de loi et certains assouplissements pour tenir compte des collectionneurs et des tireurs de compétition. Mme Campbell a affirmé hier qu'elle accepterait un certain nombre de ces recommandations dans le but de rendre le projet de loi plus sévère et plus efficace. Quant aux adoucissements demandés, elle a déclaré qu'elle ne répondrait pas à ces préoccupations dans la loi elle-même, mais dans la réglementation qui devrait l'accompagner. Elle a expliqué que de cette façon, elle pourrait conserver toute la force du projet de loi.

### Venin d'araignée contre les attaques cérébrales

ATLANTA (AFP) — Le venin bénin d'un type commun d'araignée pourrait soigner les victimes d'attaques cérébrales, selon les travaux d'une équipe de chercheurs présentés par le Dr Hunter Jackson, neurobiologiste, lors de la convention annuelle de l'American Chemical Society. « C'est très mystérieux et un peu paradoxal que les araignées fournissent la clé à la solution des désordres neurologiques les plus communs et les plus graves », a-t-il déclaré hier soir lors de cette convention à Atlanta (Géorgie). Le Dr Jackson et d'autres chercheurs de sa firme, Natural Product Sciences, à Salt Lake City (Utah), ont effectué toute une série de tests sur des rongeurs et ont découvert que le venin de plusieurs araignées communes pourrait être efficace contre les glutamates, une substance qui peut tuer les cellules cérébrales en cas d'insuffisance d'oxygène. Leur emploi sur les victimes d'attaques cérébrales pourrait sauver les cellules cérébrales, a-t-il dit. « Les lésions cérébrales dont vous souffrez à la suite d'une attaque ne se produisent pas immédiatement, a indiqué le Dr Jackson. Les cellules mettent en réalité longtemps pour mourir. Nous pouvons les sauver de la mort même en administrant (ce venin) des heures après l'interruption d'arrivée du sang au cerveau, a expliqué ce savant. Ce type d'intervention pharmacologique pourrait être effectué dans la salle des urgences, ou par des infirmières, après l'attaque elle-même », a-t-il ajouté. Les composés du venin, connus sous le nom d'arylamines, peuvent facilement être produits synthétiquement, a déclaré le Dr Jackson.

### La catastrophe écologique semble évitée en Italie

GÈNES, (ITALIE) Reuter — Des nappes de pétrole provenant du bâtiment chypriote Haven dérivait hier le long de la Riviera italienne, mais le chef de la capitainerie de Gènes a déclaré qu'une catastrophe écologique semblait évitée. Les autorités redoutaient de voir se répandre le contenu de centaines de milliers de barils de brut iranien qui ont coulé dimanche au large de Gènes avec le Haven. Mais les fuites se révèlent peu importantes et des experts ont dit que le reste du pétrole s'était solidifié.

# L'UMQ n'ira pas jusqu'à des élections référendaires sur le tranfert de taxes

Sylvain Blanchard

L'UNION des municipalités du Québec ne recommandera pas à ses membres de faire porter la prochaine élection municipale sur le projet de transfert de responsabilités entre Québec et les municipalités. Mais il ne s'opposera certainement pas à ce que les maires, individuellement, prennent la décision de le faire.

Le président de l'UMQ, M. Ralph Mercier, réagissait ainsi aux propos tenus lundi par le président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, M. Roger Nicolet, qui annonçait que ses membres allaient profiter de la prochaine élection municipale de novembre pour combattre le projet du ministre Ryan.

M. Nicolet expliquait alors, dans le cadre d'une entrevue au DEVOIR, que si aucune modification substantielle n'était apportée à ce projet d'ici juin, date du dépôt du projet de loi, des centaines de milliers de Québécois seront invités, dans le cadre de cette élection ou d'un référendum, à s'opposer à cette réforme. Donc à refuser que leurs élus municipaux

décretent les hausses de taxes nécessaires pour payer la facture.

M. Mercier indique que l'UMQ ne peut, en tant qu'organisme, encourager la désobéissance civile, mais qu'il ne pourra rien faire si certaines villes décident d'agir de la sorte.

Quant à l'idée d'un référendum, M. Mercier l'a trouvée excellente, sauf qu'elle présente plusieurs problèmes, notamment d'ordre financier, pour les grandes municipalités.

« Faire un référendum dans une petite ville, c'est facilement réalisable. Ça n'est un peu moins dans une grande municipalité, compte tenu de la complexité de l'organisation et des coûts qui s'y rattachent. Cependant, il est certain que l'idée d'organiser un référendum, là où il n'y aura pas d'élection en novembre, est un bon moyen pour faire pression sur un gouvernement qui, jusqu'ici, n'a fait que la sourde oreille ».

En conséquence, et parce qu'il considère que tous les efforts doivent être faits « pour sensibiliser la population aux conséquences néfastes de ce projet », M. Mercier annonce que l'UMQ lancera au cours des prochaines semaines une vaste campagne visant à convaincre les citoyens de faire pression sur leurs députés.

« On a déjà commencé à envoyer des lettres et des bulletins d'informations expliquant les coûts astronomiques de la réforme, ainsi que son effet sur le portefeuille des gens. Prochainement, nous allons faire circuler des coupons sur lesquels les citoyens pourront nous dire si oui ou non ils sont prêts à faire les frais de cette réforme. Il s'agira d'un grand sondage qui nous permettra d'obtenir le pouls de la population, mais surtout de constater que la capacité de payer des individus a atteint ses limites ».

Malgré des stratégies différentes, on voit donc que les deux grands du monde municipal ont maintenant décidé de mettre le paquet pour s'assurer l'appui des citoyens, autant locataires que propriétaires. Car en dépit des statistiques et des nombreux discours qu'ils ont faits pour dénoncer la réforme Ryan, les élus municipaux constatent qu'il y a encore beaucoup de gens qui n'ont pas tout à fait saisi l'impact considérable que cette réforme aura sur leur budget.

Mais le temps presse. Le ministre déposera son projet de loi en mai ou juin.

# Jacques Parizeau conteste Bourassa: les Québécois voteraient « oui »

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

M. JACQUES PARIZEAU, s'appuyant sur les plus récents sondages, conteste vivement l'affirmation du premier ministre selon laquelle les Québécois diraient encore « non », si un référendum sur la souveraineté avait lieu maintenant.

Dans une entrevue au quotidien *Le Soleil*, samedi dernier, M. Robert Bourassa expliquait qu'il « n'y a pas tellement d'écart entre les sondages de février 1980 et ce qu'on voit actuellement ». Il ajoutait : « Si la question de l'association économique n'est pas claire, je suis loin d'être sûr qu'un référendum sur la souveraineté serait positif. » En mai 1980, les

Québécois avaient dit « non » à 60 % à la question portant sur un mandat de négocier la souveraineté-association du Québec avec le Canada anglais.

Le chef de l'opposition est revenu sur le sujet à l'Assemblée nationale, hier, à la faveur de la période de questions-réponses. Il s'est donné la peine de relever les 11 sondages qui ont eu lieu sur le sujet, entre décembre 1979 et le milieu de mai 1980. Or, dans six cas, le « non » était majoritaire; dans deux, le pourcentage était égal; dans trois cas seulement, le « oui » dominait, mais par 4 points ou moins, en excluant les indécis. La situation actuelle est fort différente, commente M. Parizeau : du début de février à la fin de mars, les Québécois se disent, entre 52 % et 64 %, favorables à la souveraineté, et ce, sans répartition des indécis. Il demande donc au premier ministre de reconnaître que, « sa mémoire l'ayant trahi, il a induit les Québécois en erreur ».

En réponse, M. Bourassa insiste plutôt sur ceci : « Tant qu'on n'a pas clarifié cette question de l'association économique, j'ai dit qu'il était loin d'être sûr que le référendum pourrait être positif. Il me semble qu'on a le droit d'exprimer des vérités de la Palice... »

Pour tirer tout cela au clair, reprend M. Parizeau, pourquoi ne pas tenir le débat référendaire dès maintenant ? Le premier ministre ne répond pas directement, jugeant plus important de tenter de rassurer les Québécois et les investisseurs sur la question de la monnaie et autres sujets reliés à l'avenir du Québec.

Est-ce que le premier ministre croit vraiment qu'en zigzaguant, en

taponnant, en zigonnant, il rassure les investisseurs étrangers ? s'insurge le chef péquiste. Le chef de l'opposition devrait s'efforcer de respecter le huitième commandement, rétorque M. Bourassa, laissant l'Assemblée éberluée, cependant qu'un député demande en riant de déposer le document en question. Ce commandement se lit comme suit : Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement.

« Nous avons toujours été très clairs sur les trois objectifs, reprend M. Bourassa, dans la négociation qui s'annonce : obligation de résultats, changements en profondeur et implication de la population. De plus, il importe que la sécurité économique des Québécois ne soit pas compromise. Le premier ministre conclut, une fois encore : « Que le choix du gouvernement, que le choix du Parti libéral du Québec, que le choix, j'en suis convaincu, de la majorité des Québécois, c'est de développer le Québec sans démanteler le Canada. »

Selon M. Parizeau, M. Bourassa craint le référendum parce que les libéraux se déchireraient sur la place publique. « S'il y avait un référendum demain, M. Bourassa dirait « non ». Le conseil des ministres dirait « non ». Le caucus se diviserait et les militants se diviseraient également. Le chef péquiste ne met pas en doute les récents sondages indiquant que « les deux tiers des Québécois favorisent la souveraineté. Et qu'on ne vienne pas me dire qu'ils ne savent pas ce que ça veut dire. Les Québécois ont très bien compris » l'enjeu en question, en dépit de la confusion entretenue par le premier ministre, estime le chef de l'opposition.

## Paradis dépose son projet de règlement sur l'entreposage de pneus usagés

QUÉBEC (PC) — Presque un an après l'incendie de Saint-Amable, le ministre de l'Environnement Pierre Paradis vient de déposer au Conseil exécutif du gouvernement un projet de règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage au Québec, un domaine sans réglementation.

En vertu de ce projet, tous les propriétaires de sites au Québec devraient obtenir un certificat d'autorisation du MENVIQ avant d'opérer. Présentement, seuls les sites ouverts après février 1989 sont tenus de se munir d'un tel certificat.

Le règlement prévoit une série de dispositions afin de rendre sécuritaires les sites d'entreposage de vieux pneus, au nombre de 197.

Il vise également à éliminer les dépôts « sauvages » et à sauvegarder les acquis du programme de prévention mis de l'avant l'an dernier dans les plus importants sites d'entreposage québécois, à la suite de l'incendie de Saint-Amable, survenu le 16 mai 1990.

La nouvelle réglementation, qui s'inscrirait dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement, a aussi pour but d'assurer le transport des vieux pneus vers des sites autorisés par le MENVIQ.

Concrètement, la sécurisation des lieux de dépôt consisterait en la mise en place de clôtures, et en de l'ilotage, là où le nombre de pneus (plus de 40 000) l'exigerait.

Le coût de ces opérations de sécurisation, selon le projet de règlement, serait entièrement assumé par les propriétaires des sites d'entreposage. Il n'en coûterait donc rien au gouvernement.

Ce règlement doit maintenant être étudié par le Conseil exécutif et être ensuite transmis aux différents ministères concernés. Il sera ensuite publié dans la Gazette officielle aux fins d'une consultation publique.

Par ailleurs, les travaux de sécurisation des principaux sites d'entreposage des vieux pneus au Québec (plus de 250 000 pneus) sont tous complétés à l'exception de celui de Saint-Chrysostome. Ce site compte 1,6 million de pneus hors d'usage. Les travaux d'ilotage et de clôture à cet endroit devraient être terminés en juin prochain.

**RÉSULTATS**  
Loto-Québec

Tirage du 91-04-15

|    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|
| 6  | 10 | 13 | 15 | 16 |
| 19 | 23 | 26 | 30 | 34 |
| 36 | 38 | 40 | 44 | 46 |
| 52 | 53 | 65 | 66 | 68 |

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CAHIER SPÉCIAL

# VACANCES D'ÉTÉ

PARUTION LE 3 MAI DANS LE DEVOIR

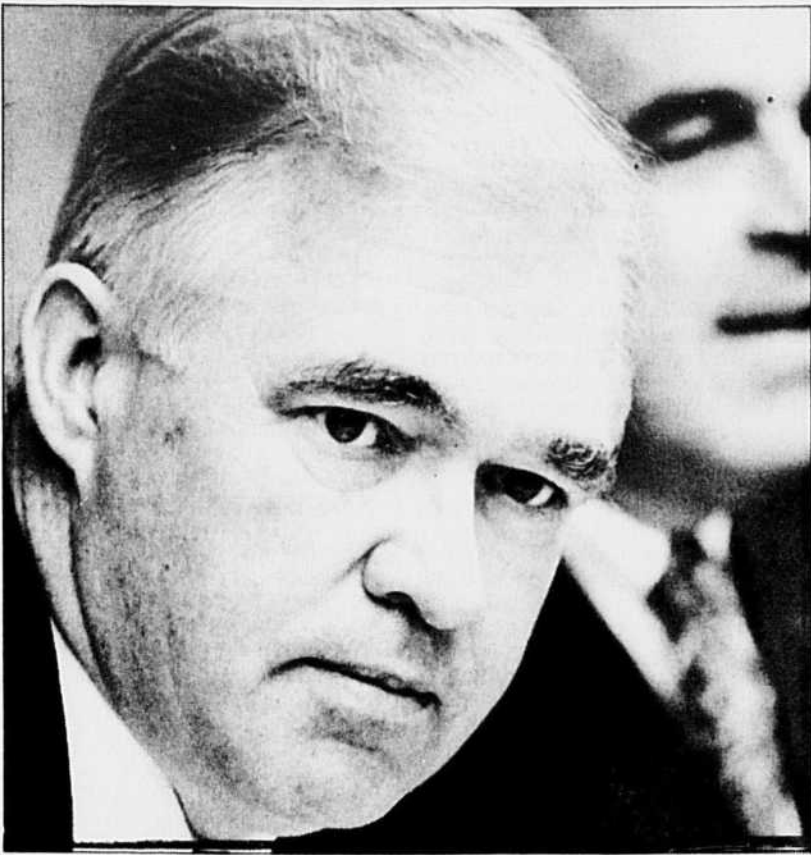
Que faire au Québec cet été?

Festivals, théâtre, musées, sport, séjours-santé, gastronomie...

Un tour d'horizon des attraits du Québec.

Réservation publicitaire: 842-9645  
Date de tombée: 25 avril

# Les Mohawks pourront choisir leur type de gouvernement par référendum



Tom Siddon, ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Paul Cauchon

LE GOUVERNEMENT canadien entend proposer aux Mohawks de Kanesatake, près d'Oka, la tenue d'un plébiscite pour qu'ils puissent choisir leur type de gouvernement.

La décision, applaudie par le leader de la Coalition mohawk de Kanesatake Jerry Peltier, sera vraisemblablement contestée en cour par l'actuel chef de bande George Martin.

Le ministre des Affaires indiennes Tom Siddon, qui a annoncé la décision gouvernementale hier en compagnie du ministre Benoît Bouchard, admet clairement que ce plébiscite semble le seul moyen pour en arriver à résoudre la question de la propriété des terres et des autres négociations découlant de la crise de l'été dernier.

Les négociations avaient été entreprises en novembre avec le groupe qui s'était identifié comme la Coalition mohawk, et qui avait fait parvenir au ministre une pétition de plus de 400 noms d'habitants de la communauté pour prouver sa représentativité.

Mais ces négociations, auxquelles ne participent pas le Conseil de bande actuel, sont qualifiées par le ministre Siddon de « processus difficile et souvent frustrant, surtout

parce que la collectivité elle-même est profondément divisée (...) Afin que les négociations soient un succès, nous devons traiter avec un organisme légalement reconnu qui possède la confiance et l'appui de la majorité des membres de la collectivité ».

Le 20 février dernier le juge Paul Rouleau, de la Cour fédérale, accordait au ministre le droit de tenir un tel plébiscite. Tom Siddon estime qu'il est dans ses responsabilités de « fournir aux gens de Kanesatake un moyen de se tirer de l'impasse dans laquelle ils se trouvent depuis plusieurs années ».

Le ministre entend choisir d'ici la fin d'avril une tierce partie, « neutre, respectée et renommée », qui organisera la tenue du plébiscite à la fin mai.

La question proposée par le gouvernement sera simple : « Il y a deux méthodes pour choisir un conseil qui sera chargé de l'administration de la bande de Kanesatake : 1. des élections; 2. selon la coutume de la bande (à Kanesatake ce sont les mères de clans de la bande qui choisissent le chef et les conseillers). Désirez-vous que le Conseil de bande de Kanesatake soit choisi : 1. au moyen d'élections ou 2. selon la coutume ».

Mais rien ne prouve que la tenue d'un tel plébiscite puisse ramener la paix. On compte pas moins de sept

factions reconnues au sein de la communauté, dont le Conseil de bande actuel, qui pourrait encore s'opposer en cour à la tenue d'un tel plébiscite sous le prétexte que le gouvernement intervient dans la gestion des affaires indiennes internes, la Coalition mohawk, qui réclame un plébiscite et qui prétend représenter « trois partis politiques » et au moins deux tendances du Longhouse traditionnel.

La communauté de Kanesatake compte 900 personnes admissibles au vote, et près de 400 personnes rési-



Gerry Peltier

dant à l'extérieur pourront y participer.

L'actuel Conseil de bande, dirigé par George Martin, a été nommé en janvier 1990 par les mères de clan, et M. Martin a informé le ministre hier qu'il entendait contester en cour sa décision. Benoît Bouchard a précisé que si M. Martin allait de l'avant, « le ministre (Siddon) évaluera la situation avec ses conseillers juridiques ».

Pour sa part, Jerry Peltier ajoute que la Coalition a défini un agenda de travail avec le ministre pour les négociations territoriales et il entend respecter cet agenda. Il refuse de dire si lui-même posera sa candidature au poste de chef de bande si les Mohawks choisissent un mode de gouvernement élu.

Le système de nomination par les mères de clan est en vigueur depuis 1969, alors que des Mohawks avaient demandé un retour aux coutumes ancestrales.

Un référendum pour modifier ce système en faveur d'une élection au suffrage universel avait été annulé en extrême en juin 1988, deux jours avant sa tenue, alors que la « campagne référendaire » se déroulait dans un climat d'intimidation et de violence et que s'affrontaient devant la cour partisans et opposants au référendum (ces derniers demandant une injonction pour bloquer le processus).

## Revenir aux postes de péage: gros coûts et petits profits

QUÉBEC (PC) — Le ministre des Transports Sam Elkas n'est pas du tout d'accord avec l'idée de son collègue des Affaires municipales Claude Ryan de réinstaller des postes de péage routier pour permettre aux municipalités de combler partiellement un manque à gagner de 500 millions \$.

Interrogé hier sur la faisabilité de cette option, M. Elkas a sèchement indiqué qu'il ne trouve rien de valable dans cette solution.

« Personnellement, a-t-il dit, je suis contre cette idée. En surface, quand je regarde cela, je constate que c'est une solution très lourde à administrer et le retour pour le gouvernement est presque zéro. »

Mais puisque cette suggestion est venue du ministre des Affaires municipales et qu'elle sera explicitement soumise au Cabinet, M. Elkas a quand même senti le besoin d'ajouter que le fardeau de la preuve de l'efficacité d'une telle mesure appartient à ses collègues.

« Il va falloir qu'on réussisse à me convaincre que c'est une bonne idée, a-t-il précisé, et moi je vais tenter de leur démontrer que cette solution n'est pas envisagée parce que ce n'est pas rentable. »

M. Elkas a expliqué que pour réinstaller les postes de péage et re-

mettre sur pied la machine administrative nécessaire, il faudrait compter un minimum de 40 millions \$ pour des revenus bruts d'à peine 45 millions \$.

« Ça serait difficilement un investissement intelligent », a indiqué le ministre.

M. Elkas est allé jusqu'à souligner que cette idée ne serait pas très appréciée par la population. « Nous devons trouver des mesures acceptables pour la population, a-t-il dit, et pour l'instant le péage, ça ne l'est pas. »

Le ministre a conclu en précisant que contrairement aux pays européens ou aux États-Unis, le Québec n'a pas le volume de véhicules nécessaire pour supporter une telle idée.

Parmi les autres solutions envisagées par le ministre des Affaires municipales Claude Ryan pour alléger les conséquences de sa réforme fiscale sur les municipalités, on parle de hausser les frais d'immatriculation des véhicules automobiles et des permis de conduire de 30 \$, d'augmenter la taxe sur l'essence, de permettre aux municipalités de taxer le stationnement public.

« On est ainsi ouvert à toutes les idées qui peuvent nous être soumises », a conclu le ministre Elkas.

## Des patrons et des ouvriers collaboreront à des écoles des métiers de la construction

Jean-Pierre Proulx

SYNDICATS et patrons de l'industrie de la construction vont dorénavant participer directement à la gestion de trois écoles spécialisées dans les métiers de la construction, à Montréal, Québec et Chambly, a annoncé hier le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé.

Il a qualifié d'« historique » l'entente qu'il a signée en présence de ses deux collègues, M. André Bourbeau, ministre de la Main-d'œuvre et de la Formation professionnelle, et M. Normand Cherry, ministre du Travail.

L'ont aussi signée les trois présidents des commissions scolaires de Montréal, Chambly et Québec, Mme Denise Soucy-Brousseau, M. Alain Villemure, M. Lucien Flamand, de même que le président de la Commission de la construction du Québec (CCQ), M. Alcide Fournier.

M. Pagé a annoncé du coup un investissement de 19 millions \$ pour parachever ou transformer trois écoles des commissions scolaires concernées.

Le nouveau mode de fonctionnement de ces écoles, a précisé M. Pagé, garantira « la participation de l'industrie de la construction tant sur

le plan de la gestion et du développement que sur celui de l'instauration et de la mise en oeuvre des programmes de formation ».

Syndicats et patrons vont, par l'intermédiaire de la CCQ, collaborer directement à la formation des travailleurs par la fourniture de matériel, l'organisation de visites industrielles et l'organisation de stages de perfectionnement.

Ils siègeront aussi aux comités de gestion administrative et pédagogique des écoles et participeront aux choix de directions d'école.

L'établissement de Montréal occupera les locaux du Centre Antonio-Barrette, au 5205 rue Parthenais.

Celui de Québec logera au Centre de formation professionnelle de la rue Borne.

Celui de Chambly, enfin, sera rattaché à l'École de formation professionnelle Pierre-Dupuy, chemin du Tremblay, à Longueuil.

## Une force de frappe fédéraliste du milieu des affaires prépare déjà le référendum

Pierre O'Neill

DANS L'OPTIQUE d'un référendum que la Commission Bélanger-Campeau fixe au plus tard à l'automne 1992, des hommes d'affaires entendent tout mettre en oeuvre pour préserver l'unité du pays. Et s'inspirant du mouvement Pro-Canada de l'ère Trudeau, ils se regroupent sous une structure distincte pour faire la promotion du fédéralisme.

Voilà des semaines qu'une quarantaine d'hommes d'affaires discutent le coup en secret dans un club sélect de Montréal. Ils ont dégagé un consensus sur l'ensemble du pourquoi et comment de ce corps d'élite : les objectifs, le financement, les modalités de fonctionnement. Sur à peu près tout, sauf sur les porte-parole et le nom du nouveau mouvement.

Un mouvement qui combattrait le camp souverainiste sur son flanc le plus vulnérable : les implications économiques de l'accession du Québec à la souveraineté. Président du Conseil du patronat du Québec et membre actif du groupe de conspirateurs, M. Ghislain Dufour a précisé hier au DEVOIR que le mouvement concentrera ses efforts uniquement sur la dimension économique du débat constitutionnel.

En ce sens, l'initiative des gens d'affaires se distingue amplement du défunt Pro-Canada, qui se voulait, à sa fondation en 1978, le regroupement de tous les fédéralistes fédéraux et provinciaux. Pro-Canada, qui s'est sabordé un an plus tard, à l'issue d'une querelle avec le chef du PLQ de l'époque, Claude Ryan.

Le président du CPQ note d'ailleurs un autre trait distinctif. Alors que Pro-Canada ne visait qu'à ramener les Québécois à la raison, le nouveau regroupement des hommes d'affaires fédéralistes s'est donné pour mission de sauver l'unité du pays et s'adressera également aux Canadiens des autres provinces. L'espoir est de convaincre le Canada anglais de la légitimité des aspirations et revendications du Québec.

Et alors que Pro-Canada était un comité du « non », Ghislain Dufour fait observer que dans l'hypothèse d'une question référendaire abordant également le fédéralisme renouvelé et l'option souverainiste,

ce regroupement d'hommes d'affaires pourrait bien se retrouver sous le comitè du « oui ».

Cela dit, la conjoncture politique d'aujourd'hui contraste singulièrement avec la campagne référendaire de 1980. À l'époque, la grande majorité des gens d'affaires étaient résolument fédéralistes. Des convictions qui se sont depuis ramolies. En février, à l'occasion d'un sondage interne réalisé par CROP, 64 % des membres du CPQ disaient maintenir leur préférence pour le fédéralisme

renouvelé et 31 % se déclaraient favorables à la souveraineté-association. Mais voilà que début mars, les résultats d'un autre sondage CROP tendaient à démontrer que 80 % des 1700 dirigeants d'entreprise interrogés sont acquis à la souveraineté-association.

Que faut-il en conclure ? Ghislain Dufour défend la théorie selon laquelle les sondages sont peu fiables quand il s'agit de déceler les véritables intentions des Québécois quant à

leur avenir politique. Et qu'entre reprendre à la question d'un sondeur et voter au référendum, il y a tout un monde. Il lui semble que l'humeur des Québécois risque de fluctuer au gré du déroulement de la campagne référendaire. Il prévoit que la dimension économique du débat sera déterminante. Et c'est pourquoi il souscrit pleinement à la prétention de Robert Bourassa voulant que, s'il y avait un référendum demain, les Québécois diraient « non » à la souveraineté.

## Ces pensions que trop de Québécois ignorent

QUÉBEC (PC) — Il y a trop de citoyens québécois qui ignorent encore leur droit de percevoir une pension d'un pays étranger où ils ont déjà résidé et travaillé, et ce, en vertu d'ententes conclues avec le gouvernement du Québec.

C'est pour cette raison que des représentants du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration entreprendront une tournée d'information à compter du 30 avril afin d'aller expliquer ces ententes avec 15 pays qui permettent à bon nombre de Québécois de retirer une pension quelconque s'ils ont travaillé dans l'un de ces pays.

Ces pays signataires sont les États-Unis, la France, la Grande,

l'Italie, le Portugal, la Grèce, Sainte-Lucie, l'Allemagne, le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède, la République dominicaine, la Jamaïque et le Luxembourg.

Hier matin, le ministre Monique Gagnon-Tremblay a précisé que sur un bassin de 500 000 citoyens environ qui auraient droit à une telle pension, seulement 35 000 ont déjà présenté une demande de pension étrangère (retraite, invalidité ou de conjoint survivant).

Les personnes bénéficiaires se retrouvent surtout parmi les gens du troisième âge.

Non seulement les Québécois ayant travaillé dans un autre pays y ont droit, mais aussi les immigrants

qui sont venus s'installer au Québec peuvent aussi bénéficier d'une pension de leur pays d'origine s'ils y ont travaillé.

Par exemple, un Québécois qui a travaillé pendant au moins deux ans aux États-Unis peut retirer une pension de retraite de ce pays une fois qu'il est revenu au Québec. Il faut qu'il ait contribué au régime de l'un et l'autre pays pendant au moins 10 ans.

« Mon message est simple, a dit le ministre. Même si une personne a travaillé peu de temps dans un autre pays, il est important pour celle-ci ou son conjoint de se renseigner auprès de nos services. Des surprises agréables pourraient l'attendre. »

### À propos de votre déclaration de revenus de 1990...

« Que faire si j'ai des questions ? »

Consultez d'abord votre Guide d'impôt. Il vous indique, étape par étape, comment remplir votre déclaration. Si vous avez encore des questions, vous pouvez téléphoner ou vous rendre à différents endroits pour obtenir de l'aide.

bande vidéo intitulée « Votre déclaration, étape par étape », dans les bibliothèques publiques et à votre bureau de district d'impôt.

« À qui peut-on téléphoner ? »

Vous pouvez communiquer avec les gens de Revenu Canada. Votre appel sera plus facilement acheminé avant 10 h ou après 14 h. De plus, les heures de service sont prolongées jusqu'à 20 h, du lundi au jeudi, du 25 février au 30 avril. Il existe aussi un système électronique de renseignements par téléphone, appelé S.E.R.T., pour les questions d'ordre général. Pour connaître tous les services offerts et les numéros de téléphone dans votre région, consultez votre Guide.

« Y a-t-il des services pour les personnes qui ont besoin d'une aide spéciale ? »

Revenu Canada travaille avec des organismes communautaires et des bénévoles pour aider les gens qui ne peuvent pas remplir leur déclaration eux-mêmes. Si vous, ou quelqu'un que vous connaissez, avez besoin de l'aide d'un bénévole, communiquez avec un agent des Affaires publiques de votre bureau de district d'impôt. Les malentendants utilisant un appareil ATS peuvent aussi téléphoner sans frais. De plus, des guides enregistrés sur bande audio et des guides à gros caractères d'imprimerie sont offerts aux malvoyants qui en font la demande.

« Quels autres services sont offerts ? »

Vous pouvez obtenir des guides, des formules et des renseignements auprès de centres saisonniers d'aide fiscale situés dans des endroits faciles d'accès. Les heures d'ouverture et les adresses sont annoncées dans votre journal local. De plus, vous pouvez emprunter une

« Et si j'ai d'autres questions ? »

Consultez d'abord votre Guide. Vous y trouverez les réponses à la plupart de vos questions. Si vous avez encore des questions, communiquez avec votre bureau de district d'impôt et parlez-en aux gens attentionnés de Revenu Canada, Impôt.

Des gens attentionnés pour répondre à vos questions.



Revenu Canada Impôt

Revenu Canada Taxation



Un bon conseil **Evitez l'embonpoint**

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

**COURS DE LECTURE RAPIDE**

Epruvé, complet, efficace Depuis 20 ans

8 leçons de 3 hrs au printemps ou à l'été

Centre de lecture rapide **484-9962**

**HONDA DE SIGI**

**NOUS FRAPONS PLUS FORT QUE JAMAIS! UNIQUEMENT 5 JOURS**

**CX**  
5 VITESSES  
16 SOUPAPES  
92 ch  
Prix à partir de **8899\$\***

**Civic Sedan LX**  
Berline LX  
Toutes options incluses  
Gamme complète d'accessoires électriques  
**CLIMATISEUR GRATUIT**

**EX-R ALB**  
Toutes options incluses  
140 ch  
Prix à partir de **19404\$\***

A NOTER: Les modèles de voitures peuvent être non conformes aux illustrations ci-haut. Tarif de financement spécial pour toutes nos Hondas en stock. Transport et préparation en sus, demandez-nous plus de détails.

**11sigi** 1110, Ste-Marie, Montréal A MONTREAL 879-1550

**SA ROSE** 276, boul. Labelle, Ste-Rose, Laval 625-1953

# Le Canada pourrait faire son bilan de santé environnementale

Louis-Gilles Francoeur

IL EST possible d'établir un bilan de santé environnemental du Canada, chiffré et doté de bases scientifiques aussi solides que le sont les statistiques et indicateurs économiques.

Telle est la conclusion du Rapport sur l'état de l'environnement publié hier par Environnement Canada à travers le pays. Ce rapport, produit par un groupe de travail sur les indicateurs environnementaux, s'inscrit dans le cadre des travaux entrepris par plusieurs pays-membres de l'OCDE en vue de jeter les bases au cours des prochaines années d'une véritable comptabilité environne-

mentale qui permettra de suivre non seulement l'évolution globale de la situation, mais aussi la performance des organismes publics, voire éventuellement des sociétés privées.

Ce rapport avait pour but de répondre à deux questions : est-il possible de définir une liste d'indicateurs environnementaux précis et représentatifs de la situation du milieu naturel canadien ? Et, dans l'affirmative, dresser la liste de ces indicateurs ?

Même si la mise au point « d'indicateurs » environnementaux est une démarche parfaite — il a fallu 30 ans pour roder ceux utilisés en économie — les auteurs du rapport en proposent 43, regroupés en 18 sujets,

pour amorcer cette première esquisse de comptabilité nationale.

Les principaux indicateurs viseront à mesurer la contribution canadienne aux changements climatiques à partir d'analyses de notre consommation d'énergie. L'appauvrissement de la couche d'ozone et l'exposition aux rayonnements dans l'air s'ajoutent au suivi des pluies acides et des polluants dans l'air des villes pour compléter le volet sur la qualité de l'atmosphère.

Ottawa dressera un bilan de la qualité des eaux en suivant, notamment, la progression des toxiques dans les écosystèmes d'eau douce à partir d'indicateurs strictement ontariens, c'est-à-dire liés à la présence

de contaminants dans les Grands Lacs. Aucune utilisation des données accumulées sur le Saint-Laurent qui sert d'égoût à la pollution industrielle de nos voisins du Sud. Le dossier se complètera d'un suivi des milieux marins canadiens, en particulier les rejets des papeteries côtières, des déversements en mer et des contaminations de mollusques.

Côté ressources, le devis n'insiste pas sur l'état du milieu naturel, mais sur les « ressources économique naturelles ». Aucun indicateur n'établira le taux d'artificialisation de l'écosystème forestier canadien, pas plus qu'on ne tentera de dresser le bilan des défoliants et insecticides utilisés dans ce domaine. En revanche,

le succès du reboisement sera utilisé comme l'indice d'une forêt en santé s'il égale ou dépasse la coupe annuelle. En agriculture, on mesurera les changements de vocation qui grugent le milieu agricole, l'utilisation des engrais et de pesticides. Côté pêcheries, on mesurera les prises annuelles commerciales en mer et dans les Grands Lacs. Les prélèvements d'eau par les villes, les entreprises et les particuliers seront aussi utilisés comme indicateurs pendant que notre consommation énergétique sera mesurée à partir de notre utilisation personnelle moyenne, des émissions canadiennes de gaz carbonique et par la consommation nationale d'énergie fossile.

# Willie Chevalier n'est plus

d'après la Presse Canadienne

UN JOURNALISTE bien connu, M. Willie Chevalier, est décédé hier à l'Hôtel-Dieu de Montréal à la suite d'une brève maladie. Il était âgé de 79 ans.

Né à Montréal le 11 août 1911, M. Chevalier avait commencé sa carrière au défunt quotidien montréalais *Le Canada* où il fut journaliste de 1930 à 1934. Plus tard, de juin à décembre 1942 puis de nouveau en 1951, il en fut le rédacteur en chef.

De 1935 à 1940, il fut à l'emploi des quotidiens *l'Événement-Journal* et *Le Soleil*, de Québec, où il occupa les postes de journaliste, de correspondant parlementaire à Québec et d'adjoint au directeur de l'information et au rédacteur en chef.

Il fut élu à la présidence de la Tribune des journalistes parlementaires à Québec en 1939-40.

Attaché spécial au cabinet du premier ministre Adélard Godbout de juillet 1941 à mai 1942, M. Chevalier avait également travaillé aux services d'information des ministères des Travaux publics, de la Voirie et des Transports.

De janvier 1943 à octobre 1944, il fut rédacteur pour le compte de la British Broadcasting Corporation (BBC).

À son retour au Canada, il avait été appelé à couvrir la session spéciale de la Chambre des communes sur la conscription en novembre 1944.

Il avait aussi assuré la couverture pour *Le Soleil* de la première conférence des Nations unies, à San Francisco, en mai et juin 1945.

Il poursuivit ensuite sa carrière à Radio-Canada comme directeur du Service international, de 1952 à 1959, puis au *Petit Journal*, à Montréal, à titre de directeur de l'information, et au quotidien *Le Droit*, d'Ottawa, où il fut rédacteur en chef de juin 1963 à novembre 1967.

Après sa retraite, M. Chevalier fut collaborateur à *La Presse Plus* et chef de pupitre à la Presse Canadienne.

Plusieurs des journalistes qu'il avait contribué à former ont tenu à lui rendre hommage.

M. Chevalier a été un modèle pour les plus jeunes. Il connaissait tout du métier, a confié l'un d'eux, l'ex-rédacteur en chef du DEVOIR et de *La Presse*, M. Michel Roy.

M. Chevalier laisse dans le deuil son épouse, Colette, et un fils Paul, procureur chef de la Couronne à St-Jérôme.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 11 h, en l'église de la Communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand, à Outremont.

## 17 avril par la PC et l'AP

- 1990 : deux chasseurs de l'armée de l'air canadienne entrent en collision au-dessus de Karlsruhe, en Allemagne; un pilote meurt dans l'accident.
- 1989 : les Nordiques de Québec infortunés à leur ancien entraîneur-chef Ron Lapointe que ses services ne sont plus requis.
- 1988 : plus de 25000 personnes participent à Montréal à une marche d'appui au Iran.
- 1987 : au Sri-Lanka, des activistes Tamouls attaquent, à la mitraillette et à la grenade, trois cars et deux camions; 127 morts, parmi lesquels des femmes et des enfants; décès du comédien Dick Shawn en Californie à l'âge de 57 ans.
- 1985 : Paris propose le plan Eureka qui vise à mettre en place, sans délai, l'Europe de la technologie.
- 1982 : la reine Elizabeth II signe à Ottawa l'acte d'Amérique du Nord britannique qui a été ratifié.
- 1981 : le gouvernement polonais autorise la création d'un syndicat indépendant de paysans.
- 1979 : pour la première fois, Blancs et Noirs se rendent ensemble aux urnes en Rhodésie pour élire un gouvernement.
- 1976 : Mike Schmidt frappe quatre coups de circuit consécutifs dans un match Philadelphia-Chicago.
- 1975 : Phnom-Penh tombe aux mains des Khmers rouges.
- 1971 : proclamation de la République populaire du Bangladesh.
- 1969 : Gustav Husak remplace Alexandre Dubcek au poste de premier secrétaire du Parti communiste tchécoslovaque; c'est la fin du printemps de Prague.
- 1967 : Roland Michener devient gouverneur général du Canada.
- 1964 : Jerrie Mock, de Columbus, Ohio, devient la première femme à réussir le tour du monde aérien en solo.
- 1958 : ouverture de l'Exposition universelle de Bruxelles.
- 1949 : Pie XII devient le premier pape à utiliser la télévision pour s'adresser aux fidèles du monde entier.
- 1929 : le joueur de baseball Babe Ruth épouse Claire Hodgson.
- 1920 : Montréal célèbre le tricentenaire de la naissance de mère Marguerite Bourgeoys.
- 1919 : le droit de vote est accordé aux femmes du Nouveau-Brunswick.
- 1910 : les flammes ravagent le village de Saint-Eustache, au Québec.
- 1905 : un incendie cause la mort de sept enfants à Sainte-Anne de la Pocatière.
- 1903 : grève des débardeurs dans le port de Montréal.
- 1856 : le siège du gouvernement canadien s'installe à Québec.
- 1754 : des troupes françaises partent de Montréal s'emparer du fort britannique élevé au confluent de l'Ohio et de l'Allegheny, là où se trouve aujourd'hui Pittsburgh.

## ◆ Les Québécois

électricité à 1,5 cent le kilowatt-heure, les deux premières années, ce qui est beaucoup moins que les 2,4 cents le kilowatt-heure qu'il en coûte pour produire l'électricité, et beaucoup moins que les 4,2 cents le kilowatt-heure que chaque Québécois paie à Hydro-Québec.

« Je ne commenterai pas ces avancées, rétorque Mme Bacon. Je dis qu'Hydro-Québec avait pris des ententes, avec les gens qui ont fait des investissements, à garder la confidentialité, et je respecte ces ententes. »

Le leader parlementaire de l'opposition, M. Guy Chevrette, prend le relais pour savoir s'il est exact que les contrats qu'Hydro-Québec ne veut pas voir publiés dans les journaux du Québec le sont dans des journaux d'autres pays, à la une. Mme Bacon répond sèchement : « Contrairement aux gens d'en face, nous n'avons pas donné de subvention, ni de rabais tarifaires, comme ils (les péquistes) l'ont fait lorsqu'ils étaient au pouvoir. »

Hors de l'Assemblée, sans immunité parlementaire, M. Libman a repris ces propos et transmis à la Tribune un communiqué, en anglais et en français, répétant qu'Hydro-Québec vend de l'électricité à un coût inférieur au coût de production.

Des médias du Québec qui, au cours de l'hiver, avaient en main des copies des contrats intervenus avec de grands clients industriels, ont été empêchés d'en dévoiler la teneur, les entreprises obtenant une injonction interlocutoire. La semaine dernière, ce qu'on croit être des détails de ces ententes secrètes ont été diffusés dans des médias en Australie et en Norvège. Vendredi dernier, Hydro-Québec faisait savoir que ces contrats ne coûteraient pas un cent aux Québécois et que, sans eux, le Québec n'aurait pu attirer des géants industriels, tel Almax. Hydro assure que les contrats dits de partage de risques et de bénéfices produiront des revenus comparables à ceux qui proviennent des autres gros clients industriels. Mais la société étatique refuse d'en livrer la teneur.

À ce jour, le Parti québécois s'est contenté de juger « très bizarre » la situation selon laquelle des détails de contrats sont accessibles hors du Québec seulement.

Protégé par l'immunité qui couvre les parlementaires dans leurs déclarations et délibérations à l'Assemblée nationale, M. Libman a relevé des points précis, présumément pigés dans les contrats, comme en fait foi une note entre parenthèses dans son communiqué : (voir annexe 9.2.2. du contrat de Norsk-Hydro). Il laisse entendre qu'il rendra ce contrat public aujourd'hui. Il est aussi question que l'opposition officielle revienne sur le sujet. La jurisprudence veut que les médias peuvent rapporter les propos des parlementaires, jouissant en quelque sorte d'une extension de l'immunité accordée aux députés, à la condition de ne pas aller au-delà.

◆ Broadbent

tion du Québec est centrale, reconnaît Ed Broadbent, mais il y a en fait trois questions centrales. C'est comme la Sainte-Trinité », insiste-t-il.

De plus, les trois partis fédéraux devront s'entendre sur la teneur des propositions d'Ottawa, pour les soumettre ensemble aux provinces. À ses yeux, la collaboration entre les trois grandes formations politiques du pays est essentielle au succès de l'entreprise.

Ensuite, Ottawa doit se dénichier six alliés parmi les provinces de l'extérieur du Québec. Règle générale, les changements constitutionnels en cause ne requérant que l'accord de sept provinces comptant pour 50 % de la population canadienne, l'aval du Québec en bout de piste fournirait à ces propositions l'appui suffisant pour en faire des amendements constitutionnels en bonne et due forme.

Finalement, un référendum pan-canadien devrait venir confirmer tout cela. « On aurait alors une chance de gagner », estime Ed Broadbent.

Les stratégies constitutionnelles fédérales calculent déjà qu'ils pourront compter sur l'appui des premiers ministres libéraux de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, tout comme sur celui du nouveau premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse Donald Cameron le moment venu. Selon toute vraisemblance, il y aura d'ici l'automne prochain trois gouvernements néo-démocrates parmi les neuf provinces du reste du Canada. Les propos de l'ancien chef tracent une voie possible pour les rallier aux plans fédéraux, une voie qui passe en particulier par le dossier autochtone.

Même si le fait plus de la politique active et qu'il évite les discussions partisanes pour ne pas nuire à son centre, Ed Broadbent ne cache pas qu'il n'a pas l'intention de se contenter de regarder le train constitutionnel passer. « C'est mon pays, explique-t-il. Tous les Canadiens ont l'obligation de participer au débat, je n'ai pas l'intention de rester tranquille. »

D'ailleurs, c'est du bout des lèvres et presque pour la forme qu'il a exclu hier l'idée de prendre la tête de la commission royale d'enquête sur les droits autochtones que Brian Mulroney songe à créer lors du prochain Discours du trône. « Quand il en a été question l'été dernier, j'ai dit que j'avais déjà un emploi, c'est toujours le cas », se borne-t-il à déclarer à ce sujet.

## ◆ Côté

hicules dont il a besoin pour opérer, en dépit de la faillite technique de la coopérative, formée par les techniciens ambulanciers de la corporation, à qui appartiennent les 132 ambulances de la flotte.

Divers scénarios sont à l'étude. Urgences Santé envisage déjà de faire l'acquisition des ambulances. Le ministre a laissé entendre qu'il pourrait autoriser l'achat d'une partie de la flotte seulement. Le prix moyen payé par la coopérative pour chacun de ces véhicules oscille autour de 115 000 \$.

À la lumière des informations échangées entre M. Côté et le porte-parole de l'opposition, le député péquiste de Joliette Guy Chevrette, cette affaire semble avoir l'allure d'un échec inévitable. Le ministre a refusé de dévoiler les chif-

frés. On sait toutefois que l'acquisition des ambulances par Urgences Santé lui permettrait d'épargner un million \$ par an en évitant de payer la TPS imposée présentement sur la location des véhicules. Le coût de cette location s'élève à 12,3 millions \$ par an.

L'étude des crédits du ministère de la Santé a permis par ailleurs d'apprendre que :

■ le ministre Côté a accordé à trois reprises au cours de la dernière année à la firme de communication National trois contrats sans appel d'offres, dont l'un de 189 000 \$ pour l'opération de lancement de la réforme de la santé en décembre, et un autre de 20 000 \$ pour l'organisation d'une conférence de presse pour annoncer la mise en tutelle de l'hôpital Louis-H.-Lafontaine; dans ces deux cas, le ministre a invoqué l'urgence d'agir pour justifier le recours à une firme privée dans laquelle oeuvrent par ailleurs des personnes proches du Parti libéral;

■ la contribution directe des usagers au financement du système de santé fera un bond de 27 %, cette année pour s'établir à 518 millions \$ ou 5 % du budget de la santé au Québec; ces contributions comprennent notamment les suppléments exigés par les institutions pour les chambres (privées ou demi-privées), divers frais de services et le nouvel impôt-services sur les services complémentaires (soins dentaires pour les enfants, médicaments gratuits aux personnes âgées, notamment) dont les barèmes d'application seront connus lors du prochain Budget. Québec prévoit percevoir grâce à ce nouvel impôt des recettes de 80 millions \$ en 1991-92;

■ le ministre est toujours prêt à « redonner » aux employés du secteur de la santé l'ancienneté perdue lors des grèves illégales de 1989 à la suite de l'application de la loi 160, à condition que les poursuites judiciaires, réintroduites lundi par les syndicats concernés, et que les 160 000 griefs déposés à ce sujet soient abandonnés. M. Côté affirme que des pressions exercées par des syndiqués « de la base » pourraient ramener leurs dirigeants syndicaux à de meilleurs sentiments et les inciter à mettre fin aux poursuites pour se tourner vers un règlement hors cour. Si tel était le cas, la question pourrait se régler dans les prochaines semaines. M. Côté maintient son engagement de réviser la loi 160, mais pas avant l'automne prochain.

## ◆ Bush

laire », a-t-il ajouté.

Conformément aux résolutions de l'ONU et après consultation avec les dirigeants de pays alliés, « j'ai ordonné à l'armée américaine de commencer sans attendre à établir plusieurs campements dans le nord de l'Irak où une aide humanitaire sera mise à disposition de ces réfugiés et distribuée avec ordre », a-t-il déclaré.

Selon lui, l'objectif est de faire que les Kurdes quittent les régions montagneuses où ils se sont massés le long de la frontière nord de l'Irak avec la Turquie et l'Iran.

Les montagnes gênent la distribution de l'aide aux Kurdes, dont la rébellion a été écrasée par les forces du président Saddam Hussein.

« Si nous ne pouvons pas faire parvenir des vivres, des vêtements et fournir des abris aux Kurdes vivant dans les montagnes, nous devons les encourager à se rendre dans une zone du nord de l'Irak où la géographie facilite un tel effort d'aide à grande échelle », a-t-il dit.

Les zones de protection ne sont pas une tentative pour créer un État kurde, a-t-il souligné. Les objectifs américains dans la région, a poursuivi le président Bush, ne sont pas de scinder l'Irak en plusieurs États séparés, mais de chercher la réconciliation entre parties en guerre en Irak.

« Je tiens à souligner que ce n'est pas un effort, malgré son ampleur, n'est pas conçu comme une solution permanente au drame des Kurdes irakiens. Au contraire, il s'agit d'une mesure provisoire, destinée à répondre à un besoin immédiat et humanitaire », a-t-il dit.

« Nous aurons des forces aériennes autour s'il le faut. Nous pourrions protéger non seulement nos propres

gens mais les gens que nous allons protéger », a-t-il dit.

Le président, qui répondait à des questions de la presse, a déclaré que la politique américaine restait de patrie dès que possible les forces américaines présentes dans le Golfe et de ne pas les engager dans la guerre civile irakienne.

« Constamment j'ai dit que les États-Unis n'interviendront pas militairement dans les affaires intérieures de l'Irak et ne risqueront pas d'être prises dans un bourbier comparable à celui de la guerre du Vietnam (...) Nous ne voulons pas non plus devenir une puissance occupante, avec des soldats américains patrouillant dans les rues de Bagdad. »

Si Bush a déclaré que les zones de protection n'étaient qu'une mesure temporaire, il a ajouté par la suite qu'il faudrait probablement une autre résolution du Conseil de sécurité de l'ONU pour obtenir l'envoi d'une force de l'ONU déployée dans le nord de l'Irak.

Le président américain s'est de nouveau prononcé sur l'éviction de Saddam Hussein, estimant que la manière la plus facile pour parvenir à la réconciliation des Kurdes, sunnites et chiïtes d'Irak était d'avoir un nouveau dirigeant.

Par ailleurs, Javier Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, a déclaré hier que des juristes de l'organisation allaient examiner une demande de la Communauté européenne visant à traduire Saddam Hussein en justice pour crimes de guerre.

Lors d'une conférence de presse, il a dit que la requête lui avait été présentée par le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Jacques Poos, président en exercice du Conseil des ministres de la CEE.

« Je viens d'être informé de cette idée, qui est bien sur une idée intéressante et méritant examen », a-t-il déclaré en ajoutant qu'il avait transmis aux experts juridiques du secrétariat général de l'ONU afin qu'ils l'étudient.

Les ministres des Affaires étrangères de la CEE ont décidé, lundi à Luxembourg, de faire pression pour que le président irakien soit jugé pour invasion d'autres pays, utilisation d'armes chimiques contre des civils et tentative d'élimination de la population kurde irakienne.

Le secrétaire général a fait état de progrès dans les pourparlers avec Bagdad sur la création de centres d'accueil pour les réfugiés kurdes en territoire irakien.

« Actuellement, nous travaillons à Bagdad pour faire accepter au gouvernement irakien des centres de protection destinés aux Kurdes et peut-être, ensuite, aux chiïtes. Ces démarches progressent et j'espère les voir aboutir. »

Les ministres européens n'ont pas dit comment ils comptent faire appliquer leur projet contre Saddam Hussein.

Javier Perez de Cuellar s'est montré prudent : « Je souhaite qu'on ne fasse rien qui compromette l'action humanitaire (pour les réfugiés) à laquelle les Nations unies tiennent absolument. »

Sur le terrain, l'armée américaine redouble d'efforts pour parachuter des secours aux 500 000 réfugiés irakiens bloqués dans un dénuement total, à la frontière turque.

« L'opération s'est énormément étendue. Nous fournissons le plus de matériel possible », a déclaré hier un porte-parole américain sur la base militaire d'Inceirik.

Trente-cinq hélicoptères Chinook, Blackhawk, Super Stallion et Sea Knight se sont joints aux avions cargo C-130 et C-160 américains, britanniques et français à pied d'oeuvre depuis dix jours, a ajouté le lieutenant-colonel Philip Crowley.

La Grande-Bretagne enverra cette semaine six Chinook supplémentaires pour renforcer sa flottille de trois hélicoptères déjà sur place.

Les Occidentaux larguent leurs colis des deux côtés de la frontière, où s'entassent environ un demi-million d'Irakiens, Kurdes pour la plupart, chassés de chez eux par les représailles de l'armée de Saddam Hussein.

Les autorités turques estiment que leur nombre pourrait atteindre les 700 000 personnes dans les prochains jours, car le flot des arrivants ne larit pas.

Plus d'un million d'Irakiens, Kurdes et chiïtes ont également fui vers l'Iran depuis l'écrasement de l'insurrection contre le régime de Bagdad.

Les Américains, accusés d'avoir incité les Irakiens à se soulever contre Saddam Hussein sans lever le petit doigt pour les aider, ont mis en place une grande opération d'aide humanitaire, en utilisant certains des avions et des hélicoptères qui ont servi pendant la guerre du Golfe.

Plus de 8000 militaires américains, dont plus de 3000 hommes du Groupe d'intervention amphibie en Méditerranée, participent à cet effort, a précisé le lieutenant-colonel Crowley.

Les secours sont déchargés des bâtiments *San Diego* et *Guadalcanal*, à qui dans le port turc d'Iskenderum. Des équipes civiles et militaires travaillent en coopération pour évaluer les besoins des différents camps de réfugiés.

## SUITES DE LA PREMIERE PAGE

### ◆ Un spécialiste

rends qui soient exécutoires et l'adoption de règles communes dans une foule de sphères d'activités. De plus, la négociation de tout cet attirail est fort complexe et nécessite un partenaire intéressé, ce qui n'est pas garanti, indique-t-il, en particulier si le Québec se déclare indépendant de façon unilatérale.

« À mon avis, (la souveraineté-association) est essentiellement un outil de marketing de la souveraineté afin de la rendre plus vendable auprès des Québécois et du reste du Canada », écrit-il.

Un Québec indépendant, avec sa propre monnaie et concluant des traités strictement commerciaux, pourrait orienter sa politique monétaire comme il l'entend et il ne serait pas obligé d'harmoniser ses politiques fiscale et budgétaire avec celles de son vis-à-vis, croit M. Courchene.

Mais la négociation d'accords commerciaux pourrait encourager les Américains ou les Canadiens à pointer du doigt l'interventionnisme de l'État québécois et sa stratégie économique de type européen ou japonais.

« Un fédéralisme reconstitué offrirait peut-être une souveraineté plus efficace au Québec », note-t-il. Il précise que sous le régime actuel, par exemple, le Québec n'est pas lié par une série d'articles inclus dans l'accord de libre-échange canado-américain alors que le Canada, en tant que pays signataire, l'est.

Résultat : le Québec a les coudees plus franches qu'Ottawa en matière de réglementation des institutions financières qui relèvent de sa juridiction, par exemple.

Sous le régime actuel, ajoute M. Courchene, la mobilité de la main-d'oeuvre, des capitaux et des produits est assurée sans que les provinces ne soient menottées par une série de traités et d'accords d'application compliqués. Si le Québec décidait de sortir de ce cadre politique et juridique pour en négocier un autre, il devrait en accepter les conséquences sur sa liberté de décision.

M. Courchene ne veut pas pour autant se faire l'apôtre du statu quo, au contraire. À son avis, il est essentiel de repenser la fédération canadienne, de façon à répondre aux revendications du Québec en ce qui a trait au nouveau partage des pouvoirs.

Mais si les Québécois optaient pour l'indépendance, écrit-il, ils feraient des gains symboliques alors que le Canada y perdrait des plumes, surtout sur la scène internationale, au sein des organisations économiques, comme le G-7, ou encore au sein de la Francophonie.

Sur le plan économique, l'incertitude et en particulier le poids de la dette canadienne pourraient compromettre tout projet d'union économique et provoquer l'inquiétude des marchés internationaux.

## Un super grand coeur, ça se montre.

Cherchez autour de vous. Vous allez vite trouver une ou plusieurs façons de contribuer à rendre la vie plus belle dans votre entourage.

Cherchez une bonne cause, celle qui vous touche le plus, là où vous pouvez utiliser au mieux vos ressources. Ensuite, ne cherchez plus et montrez votre super grand coeur!

Un programme national qui nous invite à donner temps et argent aux causes de notre choix



La générosité réinventée

## CARTES D'AFFAIRES



55 St Jacques  
Montréal, Québec  
Canada H2Y 3K2  
Télex 05 269656  
Fax (514) 865 7874  
Tél. (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

# LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, mercredi 17 avril 1991

## Donohue et Rexford demandent à Québec d'aider la papeterie de Matane

Serge Truffaut

LA SEMAINE prochaine, la papetière Donohue et la société d'État Rexford demanderont officiellement une aide financière au gouvernement du Québec afin de poursuivre l'exploitation de l'usine de pâte commerciale de Matane dans laquelle chacune de ces sociétés détient une participation de 50 %.

En marge de l'assemblée des actionnaires de Donohue qui se tenait hier à Montréal, M. Charles-Albert Poissant, président du conseil et chef de la direction de cette entreprise, a précisé que si Donohue et Rexford n'obtiennent pas une aide gouvernementale « Matane deviendra un

poids lourd ». Pour illustrer son propos, le président de Donohue a indiqué que les frais fixes de cette usine de pâte étaient de l'ordre de 30 millions \$.

Pour l'exercice en cours, M. Poissant prévoit que la poursuite des activités à Matane va résulter en une perte de l'ordre de 20 millions \$. Au cours du trimestre terminé le 31 mars dernier, la part que détient Donohue dans Matane s'est soldée par une perte de 12 cents par action, soit environ 4 millions \$.

Ce contrecoup financier enregistré au cours du premier trimestre du présent exercice a effacé les bénéfices que Donohue avait réalisés dans d'autres secteurs de sorte que cette compagnie a fait une perte de 5

cents par action ou 1,3 million \$ contre un bénéfice de 31 cents par action ou 10 millions \$ lors de la période correspondante l'an dernier.

Si l'on se fie maintenant à ce qui est inscrit dans le rapport annuel présenté hier aux actionnaires, non seulement les activités de Matane vont s'avérer onéreuses au cours du présent exercice, mais il est probable que le prochain exercice, à moins que le gouvernement n'intervienne, se termine sur une note financière maussade.

En effet, dans ce document la haute direction de Donohue écrit : « Le marché pour ce produit (la pâte chimico-thermomécanique blanche) s'annonce plutôt difficile pour les années 1991 et 1992 ». On se souviendra

que cette usine construite moyennant des investissements de 289 millions \$ a été inaugurée en novembre 1990.

Ce dossier mis à part, M. Poissant s'est alarmé de la valeur qu'avait le dollar canadien par rapport au dollar américain. Tant dans le rapport annuel que lors de l'assemblée des actionnaires, le président de Donohue a expliqué qu'un dollar à 87 cents US faisait très mal à l'ensemble de l'industrie québécoise des pâtes et papiers qui, s'est-il plu à souligner, exporte l'équivalent de 8 milliards \$ de sa production.

Dans son message aux actionnaires, M. Poissant a noté que « l'appréciation du dollar canadien, couplée à des taux d'intérêt élevés et main-

tenue par la politique monétaire canadienne, s'est traduite de façon directe par une baisse de nos bénéfices ».

Aux journalistes présents, le président de Donohue a confié que si le dollar canadien suivait une courbe ascendante au cours des prochaines semaines ou prochains mois, il faudrait alors que le gouvernement fédéral influence la politique monétaire de M. John Crow, gouverneur de la Banque du Canada, pour inverser le courant. Pour M. Poissant, un dollar « idéal » serait un « dollar à 82 cents américains ».

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1990, les ventes nettes de Donohue ont atteint 611 millions \$, en baisse sur les 641 millions \$ enre-

gistrés lors de l'exercice antérieur. Le bénéfice d'exploitation a été de 167 millions \$, soit une nette diminution sur les 207 millions \$ de 1989. De ce 167 millions \$, Donohue a dégagé un bénéfice net de 29 millions \$ en 1990 contre 44 millions \$ en 1989.

Selon la direction de Donohue, cette retraite des profits est attribuable à « la diminution du volume des ventes et des prix de vente nets de la pâte kraft et du bois d'oeuvre, l'augmentation de la valeur de notre devise par rapport à la devise américaine, l'augmentation de nos coûts de fabrication à la suite de fermetures temporaires de notre usine de pâte kraft et de nos scieries du Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi ».

## Les barrières entre provinces coûtent jusqu'à 6,5 milliards

Michel Van de Walle  
de la Presse Canadienne

L'ASSOCIATION des manufacturiers canadiens réclame l'abolition dans les meilleurs délais de toutes les barrières non tarifaires qui entravent le commerce interprovincial.

Selon l'organisme patronal, l'établissement d'un marché unifié au Canada permettrait aux citoyens d'épargner 6,5 milliards \$.

Mais il s'agit bien là d'une estimation puisque, reconnaît l'Association, le nombre même des barrières interprovinciales n'a jamais été évalué avec précision. On prétend qu'il y en aurait 500 environ.

« Nous voulons la création d'un marché unique au Canada », déclarait hier à Montréal Richard Le Hir, qui dirige la division québécoise de l'AMC. Celui-ci juge « invraisemblable » qu'il y ait davantage d'entraves au commerce entre les provinces qu'entre le Canada et les États-Unis, à la suite de l'adoption de l'accord de libre-échange.

Par barrières interprovinciales, on entend par exemple l'obligation qui est faite aux brasseurs de disposer d'usines de fabrication dans chaque province. Mais c'est aussi, pour l'AMC, l'existence dans le domaine agricole du système de gestion des approvisionnements de certains produits ou encore les politiques d'achat préférentiel des gouvernements provinciaux.

Les gouvernements s'étaient entendus en août 1990 pour mettre progressivement un terme à leurs politiques d'achat préférentiel. L'entente fait en sorte que les entreprises d'une province donnée pourraient répondre aux appels d'offres d'achats de biens et services du gouvernement d'une autre province.

M. Le Hir juge très insuffisant cet accord. « Les intentions gouvernementales ont été exprimées en des termes louvoyants, ambigus et équivoques », a-t-il estimé.

L'entente de l'été dernier n'est cependant pas encore en vigueur, le Québec ne l'ayant pas signée en raison de l'échec de l'accord du lac Meech. Cependant, le ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérald Tremblay, disait en décembre que le Québec participerait à cette entente de « libre-échange » canadienne sur une base bilatérale, en signant des accords particuliers avec chacune des autres provinces.

Dans un mémoire transmis aux gouvernements provinciaux et fédéral hier, l'AMC propose d'aller beaucoup plus vite et suggère un plan en sept étapes, commençant dès cette année.

En 1991, l'AMC souhaite l'abolition des barrières liées aux politiques gouvernementales d'achat préférentiel de biens et services. Toujours pour cette année, l'organisme patronal veut l'élimination des barrières relatives à la bière et au vin.

L'AMC veut aussi que d'ici 1993, les entraves à la mobilité de la main-d'oeuvre ainsi qu'au commerce des produits agricoles soient levées.

Le fait que le marché dans certains domaines soit fragmenté entre les provinces oblige des sociétés à entretenir des plus petites unités de production, ce qui réduit leur capacité concurrentielle à l'échelle internationale, selon l'AMC.

M. Le Hir signale en particulier le secteur des boissons alcoolisées. Selon lui, le fait que les brasseurs doivent fabriquer de la bière dans chaque province augmente de 15 % leurs coûts de production. L'élimination de cette exigence commerciale signifierait une épargne de 500 millions \$ par année, soutient l'AMC.

Cela signifierait toutefois la mise au chômage des travailleurs de certaines usines plus petites. M. Le Hir demande si « pour protéger les emplois dans une province, doit-on mettre en péril les intérêts de tout le pays ? ». Et il ajoute que si des travailleurs à Terre-Neuve perdent leur emploi, on peut leur proposer du travail à Montréal et Toronto...

Selon l'AMC, l'abolition des politiques gouvernementales d'achat préférentiel conduirait à des économies de 5 milliards \$. « Un marché unifié d'approvisionnement des gouvernements en biens et services pourrait générer des économies évaluées à 5 % d'un marché global de 100 milliards \$ », écrit l'association dans son mémoire.



Les négociateurs sur le parquet de Varsovie portent chemises blanches et bretelles rouges, une suggestion de consultants américains.

## Premières transactions de la Bourse de Varsovie depuis un demi-siècle

Michel Leclercq  
de l'Agence France-Presse

VARSOVIE — Le symbole ne pouvait être plus explicite : c'est dans la salle même où siégeait le bureau politique du parti communiste polonais, qui s'est attaché pendant 45 ans à extirper le capitalisme en Pologne, qu'ont eu lieu hier les premières cotations de la Bourse des valeurs de Varsovie depuis plus d'un demi-siècle.

Cette première séance, où seules les cinq premières sociétés privatisées au début de l'année étaient cotées, était considérée par les professionnels comme « un succès », en raison de la hausse des cours de quatre d'entre elles.

La Bourse de Varsovie est la deuxième à rouvrir ses portes en Europe de l'Est, après celle de Budapest en 1990.

Dans la transition vers l'économie de marché, l'ouverture de la Bourse doit être un outil essentiel dans le processus de privatisation de l'économie polonaise. Le gouvernement s'est donné pour objectif de privatiser en trois ans quelque 500 grandes entreprises d'État.

La « Bourse des valeurs mobilières de Varsovie » occupe quelque 1000 m<sup>2</sup> au cinquième étage des vastes bâtiments de la « maison blanche », comme les Varsoviens appelaient le siège du comité central du PC, situé dans le centre de Varsovie.

Sous les hurras d'une foule d'invités, le président de la Bourse, Wiesław Rozluccki, a simplement lu les résultats de la première séance : les actions, d'un prix moyen de 8 \$ US, avaient progressé en moyenne de 13 %, avec une seule baisse enregistrée, celle d'une entreprise de verrerie.

« C'est un moment historique, a commenté le ministre des Privatisations, Janusz Lewandowski. La Bourse, a-t-il ajouté, doit être le nerf de notre nouvelle économie de marché ».

Witold Zaraska était, lui-aussi, un PDG heureux : les cours de son entreprise de travaux publics, Exbud, ont affiché une hausse record de 33 %. « Je me sens beaucoup mieux maintenant », a-t-il dit, soulagé.

Il est vrai, toutefois, que tout a été fait pour que la première séance soit orientée vers la hausse, des rumeurs sur la mauvaise santé supposée de

plusieurs privatisées ayant été reprises par la presse.

« Il n'y a pas eu de publicité faite auprès des 130 000 actionnaires de ces sociétés », souligne un expert français. Par prudence. Ce qui explique que, aujourd'hui, le volume de transactions est resté modeste, avec 120 à 150 ordres.

Dans la salle des cotations, trône encore la grande table derrière laquelle étaient assis les membres du bureau politique. Tout autour, une rangée d'ordinateurs, un pour chacune des six banques agréées comme agents de change et pour chaque société cotée.

Hormis le ronronnement des ordinateurs, il y a peu de chances pour que les séances connaissent la fièvre des grandes Bourses occidentales, celles-ci n'ayant pas lieu « à la criée », mais « par casiers » (pid geonhole), explique un professionnel.

Seul clin d'oeil aux « yuppies » de Wall Street : les jeunes courtiers portent tous de magnifiques bretelles rouges. « C'est une idée de notre firme de consultant américaine », avoue l'un d'eux.

Prochaine séance mardi, même heure, dans une semaine.

## Le Québec aura un représentant à Séoul logé... dans l'ambassade canadienne

Michel Venne  
de notre bureau de Québec

DEUX ANS après en avoir parlé une première fois, Québec ouvrira prochainement une représentation permanente à Séoul, en Corée du Sud. Le représentant du Québec, dont le mandat sera essentiellement de nature économique, sera installé dans les locaux de l'ambassade canadienne.

C'est un fonctionnaire de la direction des États-Unis au ministère des Affaires internationales, M. André Migneault, qui occupera ce poste. Le ministre John Ciaccia compte sur lui pour recruter des investisseurs et prospecter des marchés d'exportation pour les produits québécois.

La décision d'ouvrir cette représentation a été prise par le conseil des ministres le 13 février dernier.

Au cours d'un entretien avec LE DEVOIR, hier, le ministre a soutenu que la collaboration avec les autorités canadiennes constituait la formule la plus avantageuse. Le représentant du Québec pourra s'installer sans délai, et profiter de la notoriété canadienne, mais surtout du réseau de contacts établi par les employés de l'ambassade.

En outre, la location d'un bureau à l'ambassade permettra à Québec d'épargner quelque 440 000 \$ sur deux ans, selon le ministre.

Le quotidien The Gazette interprétait dans son édition d'hier cette décision comme un message à l'étran-

ger que le Québec est toujours partie du Canada.

Le ministre soutient que cela n'avait rien à voir. Il fait remarquer que le représentant du Québec à Abidjan, en Côte-d'Ivoire sur le continent africain, a son bureau dans l'ambassade canadienne depuis plusieurs années. C'est le cas également de plusieurs représentants d'Immigration Québec à l'étranger, notamment à Vienne et à Nicosie.

L'Alberta possède un bureau séparé à Séoul, convient le ministre, mais l'Ontario et la Colombie-Britannique ont leur dans les locaux de l'ambassade canadienne.

Le ministre admet que la question constitutionnelle est invariablement abordée par les investisseurs qu'il rencontre lors de ses missions à travers le monde. Il leur répond alors qu'il y a « des changements substantiels » à faire, mais que « l'objectif du gouvernement est de maintenir un parlement, maintenir une union monétaire et rendre le fédéralisme plus fonctionnel ».

Le ministre ne ressent pas le besoin, comme l'écrit The Gazette, de contrer par des gestes symboliques un courant véhiculé à l'étranger par des souverainistes voulant que le Québec n'ait plus besoin du Canada et que l'indépendance soit inévitable.

La République de Corée est en pleine croissance et cherche de nouvelles sources d'approvisionnement, une situation dont les entrepreneurs québécois pourraient profiter, soutient M. Ciaccia. Depuis cinq ans, les

## Provigo conclut la vente de DAC quatre mois après l'entente de principe

PRÈS DE quatre mois suivant la signature d'une entente de principe, Provigo a conclu hier la vente de sa filiale à problèmes Distribution aux consommateurs (DAC) pour une considération nette de quelque 130 millions \$.

La chaîne d'alimentation a émis, hier en fin de journée, un communiqué succinct. Personne chez Provigo n'était disponible pour commenter cette transaction.

Les acheteurs sont un consortium dirigé par Westbourne Management Group, de Toronto, et formé d'Ackermans & Van Haaren, de Belgique, et de Thornmark Capital Funding, une société canadienne de capital de risque. Provigo a précisé que le prix d'achat se chiffre à environ 190 millions \$, dont 126 millions \$ sont payés au comptant et le solde en actions privilégiées et autres titres de l'acheteur. Toutefois, Provigo, par l'entremise de Distribution aux Consommateurs, demeure responsable du paiement de 62 millions \$ à des fournisseurs, ce qui porte à 128 millions \$ le montant net de la transaction. Par

ailleurs, Provigo indique qu'elle conserve certains avantages fiscaux pour un montant d'environ 40 millions \$.

Dans un communiqué, les acheteurs indiquent qu'ils ont commandé des études indépendantes qui « confirment que Distribution aux consommateurs est bien placée pour faire face à l'avenir ». Ils soulignent que, depuis sa fondation il y a 33 ans, l'essentiel des activités de DAC, « à savoir les salles d'exposition avec service d'achat par catalogue, a toujours été rentable ».

Ackermans & van Haaren est un holding industriel coté en Bourse qui a été fondée au milieu du siècle dernier. Cette société exerce ses activités dans quatre secteurs principaux : elle est l'actionnaire exploitant, avec 40 % des actions, de Dredging International, la plus grande société de dragage au monde, elle détient 50 % de Forasol-Foramer, une entreprise active dans le forage pétrolier et elle possède 25 % de Brasseries Alken-Maes, deuxième brasseur en importance en Belgique.

## Électricité de France et Hydro-Québec s'entendent

Catherine Leconte

HYDRO-QUÉBEC et Électricité de France (EDF) ont annoncé hier la signature d'un protocole d'accord visant à accroître leurs échanges de savoir-faire techniques et administratifs et à coordonner leurs offensives sur certains marchés d'exportation, notamment en Afrique.

« Nous avons voulu établir, à partir des directions des deux entreprises, un mécanisme de coordination des efforts sur cinq axes précis, afin de viser réellement des créneaux qui puissent être bénéfiques à l'une ou à l'autre entreprise », a expliqué Richard Drouin, président du conseil d'Hydro-Québec.

Les axes en question sont l'organisation de l'exploitation régionale, la planification générale (études prospectives sur la diversification, les économies d'énergie, etc.), l'action internationale, l'environnement (mise en commun d'études sur les retombées des champs électromagnétiques) et l'ingénierie des ouvrages hydro-électriques.

EDF s'intéresse notamment aux solutions que cherche Hydro-Québec aux problèmes des travaux sous-tension dans des conditions climatiques difficiles. Par ailleurs, dans le domaine des interconnexions, « les nouvelles réalisations entre la Baie James et la région de Boston n'ont pas d'équivalent en Europe », a souligné le président du conseil d'administration d'EDF, Pierre Delaporte, venu signer l'accord à Montréal. « Si nous

voulions un jour réaliser une grande colonne vertébrale européenne de Paris à Moscou, a-t-il poursuivi, nous viendrions nous mettre à l'école chez nos amis d'Hydro-Québec ! ».

M. Delaporte chiffre le coût d'une refonte du réseau électrique à « des centaines de milliards de dollars canadiens », dont 20 milliards \$, sur dix ans, pour la seule Allemagne de l'Est.

Ce marché ne semble cependant pas susciter beaucoup d'intérêt chez Hydro-Québec. « Nous avons beaucoup à gagner à joindre nos forces sur le plan international », a insisté M. Drouin, mais il a surtout parlé, pour sa part, d'Afrique francophone. Les deux entreprises s'y sont déjà implantées chacune de son côté et « plutôt que de s'arracher des marchés, il est maintenant utile de trouver des complémentarités dans les services qu'on pourrait offrir à ces pays, par exemple dans la planification de réseaux de distribution ».

Dans l'immédiat, les deux entreprises projettent en commun « une opération importante en Guinée, dont Hydro-Québec, qui y est bien implantée, sera le pilote », a indiqué M. Delaporte. M. Drouin compte aussi sur le renfort d'EDF pour « attaquer les marchés d'Afrique anglophone, qui sont actuellement réservés à des pourvoyeurs strictement anglophones comme Hydro-Ontario ».

| Coup d'oeil boursier       |                    |
|----------------------------|--------------------|
| Montréal-XXM               | 1864.31<br>+ 16.29 |
| TSE-300                    | 3539.73<br>+ 23.30 |
| Dow Jones                  | 2986.88<br>+ 53.71 |
| Dollar canadien (US Cents) | 87.02<br>- .10     |
| Or (New York-US\$)         | 364.60<br>- 0.20   |

groupe des assureurs automobiles

M. Jean-Denis Talon a été élu président du conseil d'administration du Groupe des assureurs automobiles (GAA) lors de l'assemblée générale annuelle des membres de l'organisme.

M. Talon est président et chef de la direction de Provinces unies Compagnie d'assurances et président d'AXA CANADA.

Le Groupe des assureurs automobiles réunit tous les assureurs privés autorisés à pratiquer l'assurance automobile au Québec.

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## LE MONDE EN BREF

### Congrès cubain avant la fin de l'année

LA HAVANE (AFP) — Le 4e congrès du Parti communiste cubain destiné à définir l'orientation du socialisme castriste après l'écroulement du camp socialiste est-européen se tiendra avant la fin de l'année, a indiqué hier Carlos Aldana, secrétaire du Comité central. Le congrès, initialement prévu pour le premier semestre 1991, est reporté et se tiendra peu après la fin des Jeux panaméricains, prévus du 2 au 17 août à Cuba, et avant la fin de l'année, a déclaré Carlos Aldana à des journalistes à l'occasion de la commémoration du 30e anniversaire du débarquement avorté de la Baie des Cochons, présidée par Raul Castro, le numéro deux du régime. « Il s'agit d'une question logistique. Les Jeux panaméricains nécessitent l'effort total du pays », a expliqué Carlos Aldana. « Nous n'avons ni besoin de nous presser ni désir de retarder » le congrès, a-t-il ajouté, avant de démentir des analyses publiées dans la presse de Floride, selon lesquelles le report était dû à des divergences au sein de la direction cubaine.

### Nouvelles émeutes au Cameroun

DOUALA (AFP) — De violentes émeutes se sont produites lundi à Kumba, ville située à l'ouest du Cameroun, à une centaine de kms de Douala, faisant trois morts et plusieurs blessés, apprend-on de source administrative hier matin à Douala. Les morts auraient été tués par balles, précise-t-on de même source. Mais on ne disposait d'aucune indication sur les circonstances exactes des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. Les manifestants, qui réclamaient l'organisation d'une conférence nationale et une amnistie générale, ont entièrement brûlé les locaux des brasseries du Cameroun implantées dans cette ville, a indiqué hier à l'AFP la direction de l'entreprise à Douala.

### Le général Vessey au Vietnam

HANOI (AFP) — Le général John Vessey, l'envoyé spécial du président George Bush chargé du problème des soldats américains disparus pendant la guerre du Vietnam (MIA), se rendra à Hanoi vendredi, a annoncé hier le ministère vietnamien des Affaires étrangères. « Le général Vessey visitera Hanoi les 19 et 20 avril pour discuter des problèmes humanitaires et d'autres problèmes auxquels les deux parties s'intéressent », a précisé le porte-parole du ministère. La solution du problème des MIA est l'une des conditions posées par les États-Unis pour une normalisation des relations entre les deux pays, qui n'ont pas de relations diplomatiques, et la levée de l'embargo économique imposé par Washington à la fin de la guerre du Vietnam en 1975. Selon les statistiques américaines, 2353 militaires américains ont disparus pendant la guerre en Indochine, dont 1719 au Vietnam. Il s'agira de la 3e visite à Hanoi du général Vessey, qui avait été nommé à son poste par le président Ronald Reagan, la première ayant eu lieu en août 1987, la deuxième en octobre 1989. Depuis la première visite du général Vessey, le Vietnam a rendu aux États-Unis les dépouilles présumées de 300 soldats américains, retrouvées souvent au cours de recherches effectuées ces dernières années par des équipes conjointes américano-vietnamiennes.

### Synode consacré à l'Europe

CITE DU VATICAN (AFP) — Le synode des évêques européens, convoqué par le pape Jean-Paul II pour le 28 novembre prochain, sera consacré essentiellement à une réflexion sur les changements intervenus en Europe depuis la chute du Mur de Berlin, a annoncé hier le Vatican. Il réunira au moins 60 prélats, dont 30 venus d'Europe de l'est, sur le thème « Ensemble, témoins du Christ qui nous a libérés ». Le secrétaire général du synode, Mgr Jan Schotte, a indiqué en présentant l'organisation du synode à la presse, que huit représentants d'ordres religieux participeront également au synode, ainsi que 15 « frères délégués », c'est-à-dire représentants des églises orthodoxe, protestante et anglicane. Pour la première fois dans un synode catholique, ceux-ci ne seront plus observateurs, comme lors d'autres synodes précédents, mais auront la possibilité de parler en assemblée plénière et d'intervenir en commission.



Photo AP

### Rencontre historique Shamir-Pavlov à Londres

Le premier ministre israélien, Yitzhak Shamir, a déclaré hier à son homologue soviétique, Valentin Pavlov (à gauche), que les relations diplomatiques entre leurs deux pays devraient être rétablies si Moscou voulait prendre part à une conférence de paix sur le Proche-Orient. Yitzhak Shamir l'a annoncé lors d'une conférence de presse après une rencontre avec Valentin Pavlov à l'ambassade d'URSS à Londres — la première entre chefs de gouvernement israélien et soviétique depuis la création d'Israël en 1948.

## Paris préconise le renforcement du Centre de prévention des conflits

VIENNE (AFP) — La France, appuyée par l'Allemagne et les nouvelles démocraties d'Europe de l'Est, préconise un renforcement du rôle du Centre de prévention des conflits, une des trois nouvelles institutions créées par la Charte de Paris signée en novembre dernier par les 34 pays membres de la CSCE (tous les pays européens, sauf l'Albanie, plus les États-Unis et le Canada).

Le chef de la délégation française, M. Francois Plaisant a demandé hier, lors d'une réunion du comité consultatif du Centre basé à Vienne, que ce dernier « reçoive l'ensemble des informations en rapport avec les mesures de confiance et de sécurité militaires en Europe ».

Ces mesures comprennent notamment la notification de manoeuvres

militaires d'envergure, les rapports d'observation et d'inspection de ces manoeuvres, les informations sur les budgets et sur les déploiements de systèmes d'armes majeurs. Le directeur du Centre devrait, en même temps que les 34 pays membres, être informé de tout incident dangereux de nature militaire.

M. Plaisant a également suggéré que le Centre de prévention des conflits accueille le groupe consultatif commun, chargé de l'application du traité CFE sur le désarmement conventionnel en Europe qui regroupe les 16 pays de l'OTAN et les six anciens pays membres du Pacte de Varsovie.

« Le Centre de prévention des conflits pourrait donc s'occuper de tous les aspects militaires de la sécurité

en Europe en attendant de s'occuper peut-être un jour des aspects politiques comme le règlement pacifique des différends et la gestion des crises politiques », note un diplomate occidental.

Les nouvelles démocraties d'Europe de l'Est, qui n'ont plus de garanties de sécurité, après la dissolution officielle le 31 mars de la structure militaire du Pacte de Varsovie, sont très intéressées au renforcement du rôle du Centre de prévention des conflits. Les dirigeants de l'OTAN leur ont clairement laissé entendre qu'il n'était pas question, du moins pour l'instant, d'une adhésion à l'Alliance Atlantique.

La semaine dernière, Prague a demandé la mise en place d'un nouveau système de sécurité paneuropéen, « seule voie viable pour notre pays », selon le ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, Jiri Dienstbier.

Ce système passe, selon lui, par un renforcement du rôle du Centre de prévention des conflits, la fusion des deux conférences de Vienne (CFE sur le désarmement conventionnel et CSBM sur les mesures de sécurité militaires et de confiance en Europe) en un seul forum de sécurité et de désarmement paneuropéen et la mise au point d'un système de vérification paneuropéen des accords de désarmement.

L'URSS pousse aussi à un renforcement des institutions existantes de la CSCE. Son ambassadeur aux négociations sur le désarmement conventionnel, Oleg Grinevsky, a même parlé de la nécessité de créer à terme une sorte de Conseil de sécurité européen.

## L'Iran multiplie les ouvertures diplomatiques

TEHERAN (Reuter) — La tragédie des réfugiés irakiens, le tremblement de terre qui a fait 35 000 morts en juin dernier en Iran, et de graves inondations dans le sud-est du pays ont détourné l'attention de la communauté internationale de l'évolution politique du régime iranien.

Mais la neutralité observée par Téhéran dans la guerre du Golfe, son offre d'accueil pour des centaines de milliers de réfugiés irakiens, essentiellement des Kurdes, et sa volonté d'accepter une aide étrangère sont autant de signes de la fin de l'isolement qui a prévalu pendant douze ans en Iran.

Beaucoup d'Iraniens pensent que la prochaine élection du Majlis (le Parlement), dans un an, mettra fin à la domination des islamistes extrémistes anti-occidentaux. L'Iran n'est certes pas sur le point de renoncer à son fondamentalisme islamique militant.

Le budget adopté en février vise à encourager le secteur privé, fixe des taux de change réalistes, alloue des sommes importantes à la reconstruction et intègre l'idée de milliards de dollars de crédits étrangers. Le premier prêt de la Banque mondiale à l'Iran depuis la révolutions islamique de 1979 — 200 millions \$ — a d'ailleurs été récemment approuvé.

Le rétablissement des relations diplomatiques avec l'Arabie saoudite le mois dernier permettra à 100 000 Iraniens de prendre part cette année au pèlerinage de La Mecque et ouvre la voie à un nouveau système de sécurité dans le Golfe — il s'agit surtout de contenir l'Irak sans l'aide de troupes étrangères.

L'économie iranienne est plus dépendante que jamais de ses revenus pétroliers, ce qui constitue une raison supplémentaire de courtoiser les Saoudiens. « Téhéran espère une réduction de la production pétrolière saoudienne afin de faire remonter les prix mondiaux (du brut) à un niveau raisonnable », écrivait lundi un éditorialiste du *Tehran Times*. Le ministre iranien des Affaires étran-

## L'ANC veut créer des milices

JOHANNESBURG (Reuter) — Le Congrès national africain (ANC) a présenté hier son projet de création d'unités d'autodéfense pour mettre fin à la violence dans les cités noires en Afrique du Sud, initiative dénoncée par la police comme étant un facteur de guerre civile.

Un document confidentiel de l'ANC — « Pour le salut de nos vies : Recommandations pour la création d'unités populaires d'autodéfense » — a été divulgué à la presse hier.

Un porte-parole de l'ANC a authentifié le document mais a souligné qu'il était encore en cours d'examen devant la commission exécutive nationale de l'ANC.

La création de ces unités avait été annoncée par Nelson Mandela en personne le week-end dernier.

« J'ai vu des gens massacrés au point de ne plus être reconnaissables. J'ai vu des femmes dont les seins avaient été coupés et des hommes à la tête fendue, dont le cerveau sortait », avait déclaré le vice-président de l'ANC lors de l'enterrement de victimes de la guerre des cités noires.

« S'il est acceptable que les Blancs aient des patrouilles de quartier et des gardiens civils, il doit être tout aussi acceptable que les Noirs aient leurs propres unités de défense ».

Les autorités sud-africaines ont vivement condamné ce projet.

« Ce document est un manuel de mise sur pied d'une armée pour des opérations offensives. Personne ne sera autorisé à faire sa propre loi », a déclaré un porte-parole du ministère de la Loi et de l'Ordre, Craig Kotze.

« De telles unités pourraient facilement devenir des armées privées entre les mains d'individus sans scrupules qui les utiliseront pour renforcer leur pouvoir ou régler des comptes personnels », a estimé le grand quotidien *The Sowetan*.

Le document de l'ANC recommande qu'un dixième des habitants des cités noires soient équipés d'armes autorisées et d'arbalètes, et suivent un entraînement intensif aux techniques de combat pendant les week-ends.

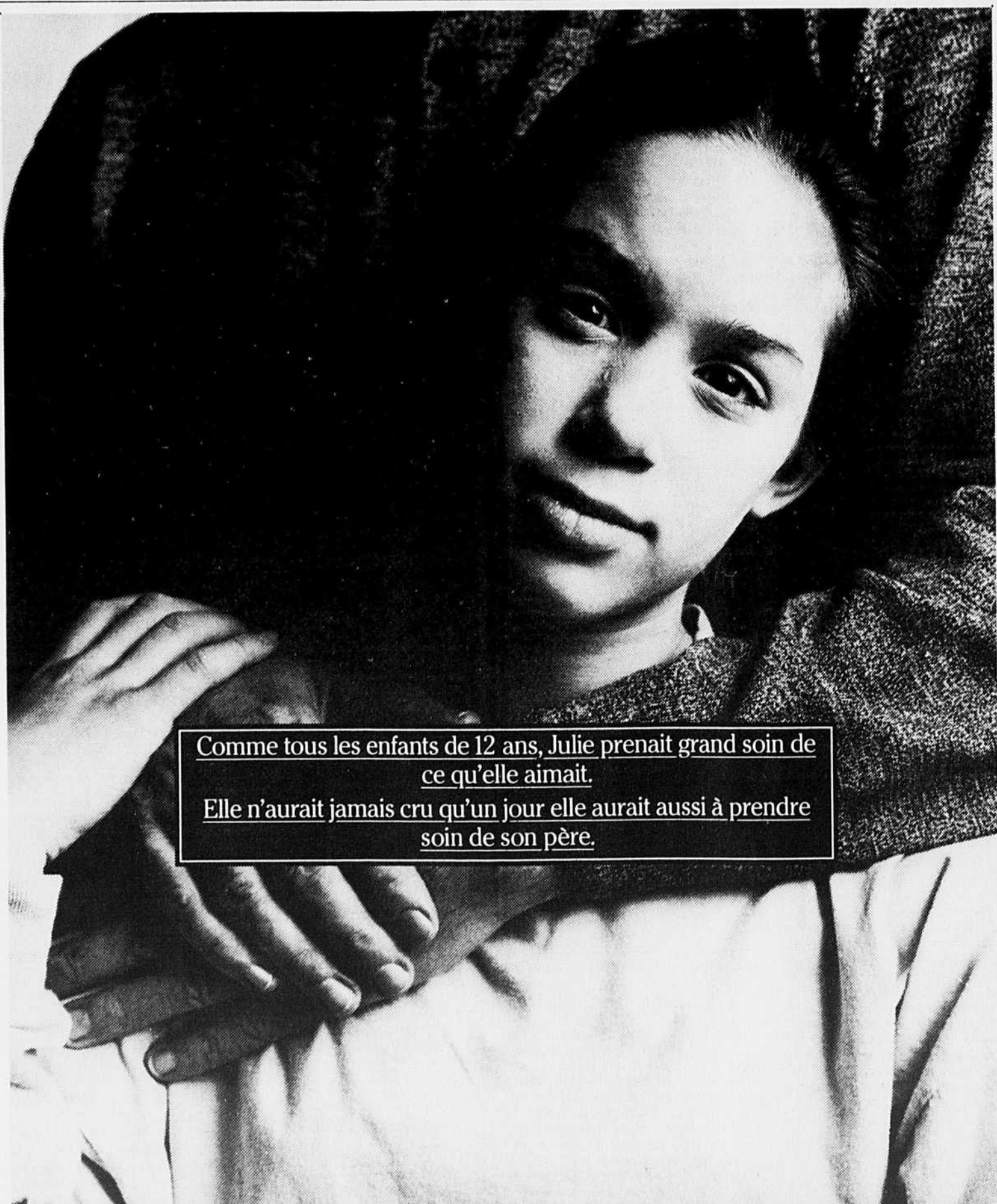
L'aile militaire de l'ANC, *Umkhonto we Sizwe*, serait chargée de l'instruction de ces unités, dont le recrutement se ferait auprès de toutes les couches de la population.

« Des cadres de l'*Umkhonto*, notamment d'anciens prisonniers et d'anciens exilés, doivent jouer un rôle de premier plan dans la création de ces structures de défense », lit-on dans le document de l'ANC.

La révélation de ce projet risquerait de provoquer une nouvelle détérioration des relations entre l'ANC et le gouvernement de Pretoria.

L'ANC a menacé de rompre les négociations sur l'avenir du pays après le démantèlement de l'apartheid si le gouvernement ne se séparait pas de son ministre de la Loi et de l'Ordre, Adriaan Vlok, et de son ministre de la Défense, Magnus Malan.

Le mouvement noir les accuse de manipuler les Zoulous du mouvement Inkatha du chef Mangosuthu Buthelezi dont les affrontements avec les militants anti-apartheid ont fait des milliers de morts dans les cités noires ces dernières années.



Comme tous les enfants de 12 ans, Julie prenait grand soin de ce qu'elle aimait.

Elle n'aurait jamais cru qu'un jour elle aurait aussi à prendre soin de son père.

La RCR: Une vie entre vos mains.

Pour tout renseignement, communiquez avec la Croix-Rouge, l'Ambulance Saint-Jean, la Fondation des maladies du coeur, ou votre médecin de famille.

La Fondation ACT

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

# Tokyo demande le retour des Kouriles

### Gorbatchev et Kaifu s'attaquent à leur différend territorial

TOKYO (Reuter) — Mikhaïl Gorbatchev et le premier ministre japonais Toshiki Kaifu ont décidé hier de s'attaquer à leur différend territorial sur les îles Kouriles et de refermer ainsi ce que le président soviétique a appelé l'un des derniers fronts de la guerre froide.

Gorbatchev a déclaré à ses hôtes, au cours du premier entretien de sa visite de quatre jours, qu'ils ne devaient pas manquer cette chance de renforcer les liens entre deux pays qui sont voisins et sont les deuxième et troisième économies de la planète, selon des porte-parole des deux parties.

« La guerre froide est un anachronisme, mais elle existe encore dans les relations soviéto-japonaises », a déclaré Mikhaïl Gorbatchev, selon un haut responsable du ministère nippon des Affaires étrangères.

« Le peuple soviétique pense que les relations doivent être améliorées avec le Japon, et nous devons saisir cette occasion. Chacun d'entre nous doit réfléchir aux moyens d'y parvenir », a-t-il dit.

Le premier ministre japonais a répondu à cet appel en souhaitant lui aussi que des initiatives décisives soient prises. « On attend beaucoup de nous deux, et nous devons tous deux prendre une décision politique », a-t-il dit.

Le porte-parole a ajouté que le chef du Kremlin avait invité son hôte à venir à Moscou en visite officielle.

Le porte-parole soviétique Vitaly Ignatenko a souligné que les entretiens porteraient tous les problèmes en suspens, y compris la revendication japonaise de souveraineté sur l'archipel des Kouriles, capturé par l'Armée rouge à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Gorbatchev et Kaifu ont décidé de se voir en tête-à-tête dès aujourd'hui, plus tôt que prévu.

Le porte-parole japonais a précisé de son côté que les deux hommes avaient passé la moitié de leur premier entretien, qui a duré trois heures, à discuter du problème des Kouriles.

Les deux pays ont décidé de ne rien dévoiler à la presse des tractations menées en coulisse par leurs diplomates.

Ce différend territorial a empêché la signature d'un traité de paix officielle entre l'URSS et le Japon, et le déblocage de fonds japonais pour aider l'économie soviétique en crise.

Le problème des Territoires du Nord, comme on appelle les quatre îles au Japon, est au centre de la visite de Mikhaïl Gorbatchev qui mérite bien le qualificatif d'historique puisqu'aucun tsar et aucun chef du Kremlin ne s'étaient jamais rendus au Japon.

Environ 2500 personnes se sont rassemblées hier dans un parc de Tokyo pour demander le retour des Kouriles. Mais les militants d'extrême-droite ont du faire appel, pour grossir leurs rangs, à des membres de la mafia locale, les yakuzas.

« Ce rassemblement m'ennuie. Je suis venu seulement parce que mon chef me l'a ordonné », a déclaré un yakusa de 21 ans. Il a estimé qu'un cinquième des manifestants étaient des yakuzas.

Près de 21 000 policiers ont été mobilisés pour assurer la sécurité à Tokyo. Ils craignent des attentats à la fois de l'extrême-droite, à cause des Kouriles, et de l'extrême-gauche, qui accuse Gorbatchev d'avoir trahi le communisme.

La visite de Mikhaïl Gorbatchev a commencé par un geste symbolique de réconciliation de la part de l'empereur Akihito, qui l'a accueilli à la résidence pour hôtes d'État à Tokyo.

Mikhaïl Gorbatchev et sa femme Raïssa sont arrivés à l'aéroport Haneda en provenance de Khabarovsk, en Extrême-Orient soviétique. Après avoir passé en revue une garde d'honneur en compagnie de son ministre des Affaires étrangères Alexandre Bessmertnykh, Gorbatchev s'est rendu dans le centre de Tokyo pour un entretien de 40 minutes avec l'empereur du Japon et l'impératrice Michiko. Les deux couples ont

échangé des cadeaux.

Plus tard dans la soirée, le président Gorbatchev a solennellement invité l'empereur du Japon Akihito à visiter l'URSS à une date appropriée au cours d'un toast prononcé lors du grand banquet de bienvenue organisé en son honneur à Tokyo.

Au cours du banquet impérial, auquel assistaient 160 personnalités, M. Gorbatchev tout comme l'empereur du Japon ont fait allusion au passé très conflictuel des relations entre les deux pays, qui se sont affrontés lors de deux guerres, la guerre russo-japonaise de 1904-05 puis la Seconde Guerre mondiale.

« Je pleure le décès des habitants de nos deux pays tués par la guerre et j'exprime ma sympathie aux fa-

milles des prisonniers de guerre qui sont décédés hors de leur pays », a déclaré M. Gorbatchev. Le président soviétique n'a toutefois pas mentionné explicitement la Seconde Guerre mondiale, comme l'espéraient les Japonais.

Beaucoup de Japonais comptent sur cette visite pour régler la question des Kouriles en échange d'une aide économique.

Moscou a un grand besoin d'investissements japonais pour relancer son économie au bord du chaos, en particulier pour développer l'industrie pétrolière en Sibérie, ainsi que l'exploitation du gaz et des ressources minérales.

Mais la plupart des experts rappel-

lent que Mikhaïl Gorbatchev est trop vulnérable politiquement dans son pays pour se permettre un tel accord. Il a promis aux dirigeants de Russie — dont font partie les Kouriles — et aux conservateurs communistes de ne pas céder un pouce de territoire soviétique.

Le chef du Kremlin l'a confirmé lui-même avant de prendre l'avion pour Tokyo, en déclarant aux habitants de Khabarovsk : « Nous n'allons pas utiliser les territoires comme instrument pour passer des accords ».

Il devrait se contenter à Tokyo de reconnaître l'existence d'un problème et de promettre des négociations, ce que Moscou n'a jamais admis jusqu'ici.



La présidente du Nicaragua, Violetta Chamorro, a été accueillie hier par le Congrès américain.

## Le Congrès accueille avec chaleur Violetta Chamorro

WASHINGTON (AFP) — La présidente du Nicaragua Violetta Chamorro a déclaré hier devant le Congrès réuni au grand complet que son gouvernement aura besoin d'un soutien financier américain durant toute la décennie pour reconstruire un pays dévasté par le régime sandiniste.

Mme Chamorro, vainqueur des premières élections démocratiques depuis 50 ans au Nicaragua, il y a 14 mois, a ajouté que son pays avait également besoin de crédits d'investissements et d'une coopération internationale pour permettre au pays de ressusciter des centres laissés par les dictatures passées.

La présidente nicaraguayenne a aussi fait le bilan de sa politique soulignant notamment que les rebelles contras avaient accepté de remettre leurs armes et que l'immense armée

créée par les sandinistes avait été réduite des deux-tiers et qu'elle sera encore « un peu plus réduite dans le cadre de son plan de démilitarisation ».

« Nous avons modifié la politique des institutions publiques conforme aux intérêts d'un parti politique, un groupe ou une personne », a-t-elle dit.

« Nous avons également modifié le délire de l'idéologie totalitariste. Les Nicaraguais n'ont plus à s'agenouiller devant l'État », a ajouté Mme Chamorro.

Elle a remercié le Congrès pour l'aide accordée à son pays, 540 millions \$ durant l'année écoulée, tout en soulignant qu'il fallait faire davantage. « Le Nicaragua a besoin d'une coopération internationale extraordinaire, a dit la présidente de ce pays d'Amérique centrale. Notre économie a été détruite. Notre ca-

pacité de production a été démantelée. Le pays a subi une hémorragie totale de ses capitaux ».

Ce discours devant le Congrès était la principale activité de Mme Chamorro au second jour de sa première visite officielle, en qualité de présidente, aux États-Unis. Aujourd'hui, elle sera reçue à la Maison-Blanche par M. George Bush qui devrait la féliciter pour sa politique de pacification intérieure, selon des responsables américains.

Les États-Unis ne sont toutefois pas très contents que le frère de Daniel Ortega, l'ancien numéro un sandiniste, le général Umberto Ortega, soit demeuré à la tête des forces armées, alors que de nombreuses informations font état de violentes exactions contre d'anciens contras et de la poursuite d'une mainmise des sandinistes sur les syndicats.

# Elsine et la Géorgie sèment la zizanie en Union soviétique

STRASBOURG (Reuter) — La Fédération de Russie va demander un siège aux Nations unies et dans d'autres organisations internationales, a annoncé hier son président, le réformiste Boris Eltsine, en visite en France.

Par ailleurs, le gouvernement géorgien a décrété la désobéissance civile envers les intérêts soviétiques en Géorgie.

Le dirigeant russe, en visite privée auprès des institutions européennes à Strasbourg, a estimé qu'il était illogique que les républiques soviétiques d'Ukraine et de Biélorussie soient membres de l'ONU alors que la Russie, la plus grande des quinze républiques avec 150 millions d'habitants, ne l'est pas.

« La Russie souhaite être représentée dans les diverses organisations internationales et signer les conventions internationales, y compris au Conseil de l'Europe, au Parlement européen et aux Nations unies », a-t-il dit lors d'une rencontre avec les députés libéraux du Parlement européen.

« L'Europe s'ennuiera sans la Russie, et la Russie ne peut pas se passer de l'Europe », a-t-il ajouté.

Il a déclaré que la Russie comptait envoyer un observateur aux Nations unies pendant une période préliminaire mais a souligné que l'objectif était d'obtenir « une place de membre à part entière ».

Sans aller jusqu'à demander une adhésion officielle, Boris Eltsine a ajouté que la Russie désirait aussi avoir des liens directs avec le Parlement européen et le Conseil de l'Europe, qui regroupe 25 pays.

Les dirigeants européens qu'il a rencontrés, soucieux de ne pas intervenir dans la lutte de pouvoir entre Boris Eltsine et Mikhaïl Gorbatchev, lui ont répondu que les organes européens n'entretenaient de relations qu'avec les États souverains et les gouvernements centraux.

Le leader russe a rappelé son projet d'Union soviétique dans laquelle chaque république pourrait choisir son degré de liberté à l'égard de Moscou, pouvant aller jusqu'à la séparation.

« En aucune circonstance la Russie ne veut son indépendance complète », a-t-il cependant assuré.

La Russie souhaite déléguer les tâches de défense, d'approvisionnement en énergie et de transport ferroviaires au gouvernement central,

tout en administrant elle-même les autres secteurs, a expliqué le dirigeant réformateur.

Par ailleurs, Boris Eltsine a déclaré que la Russie voulait faciliter le retour au pays des exilés et des émigrés.

Le Parlement russe élabore actuellement un projet de loi sur la double nationalité qui leur permettrait de retrouver leur citoyenneté russe tout en conservant celle de leur pays d'accueil, a-t-il précisé.

Par ailleurs, le président de la Géorgie Zviad Gamsakhourdia a décrété la désobéissance civile de la république du Caucase dont il est devenu le premier président dimanche, dans un décret publié hier par la presse locale, a indiqué par téléphone à l'AFP un journaliste de l'agence de presse géorgienne Grouzinform.

Dans le même temps, la Confédération des syndicats indépendants de Géorgie a décidé de lancer un mouvement de grève tournante dans les grandes entreprises soviétiques de Géorgie, a précisé M. Mourat Alachvili, rédacteur du journal *La Géorgie Libre*.

Le décret de M. Gamsakhourdia, le premier pris en vertu des nouveaux pouvoirs que lui a conférés le Parlement, ordonne aux organes de l'État géorgien d'agir contre les intérêts soviétiques en Géorgie par une « désobéissance nationale et civile ».

Dans son préambule, M. Gamsakhourdia se dit « guidé par l'idée que cette action de protestation à pour seul objectif le rétablissement de l'indépendance de facto complète de la Géorgie, sa libération de la subordination et du diktat des structures impériales ».

En conséquence, il ordonne aux ministères, services et organes administratifs de concentrer tous leurs efforts afin d'observer une désobéissance nationale et civile totale, déclarée par les organisations politiques qui participent à la Table ronde, la coalition majoritaire au Parlement.

« Ces derniers temps, les peuples qui font partie de l'empire ont renforcé en signe de protestation leur mouvement de grève politique, exigeant la suppression du pouvoir impérial central et contribuant au processus de formation d'états démocratiques souverains », en URSS, déclare le président géorgien.

## Baker optimiste sur sa tournée au Proche-Orient

WASHINGTON (Reuter) — Le secrétaire d'État américain, James Baker, s'est montré optimiste, hier, quant aux chances de voir Israël et ses adversaires arabes « prêts à avancer » vers la paix, en dépit de nouveaux signes de défiance israélienne envers ses efforts diplomatiques.

La Maison-Blanche a fait savoir que la création d'une nouvelle colonie de peuplement juif en Cisjordanie occupée constituait un obstacle au processus de paix dont James Baker se fait le défenseur actif.

Il entamait hier son troisième voyage dans la région depuis la fin de la guerre du Golfe.

Le secrétaire d'État s'est quant à lui abstenu de toute critique envers le gouvernement de Yitzhak Shamir. Il est attendu en Israël demain soir, après des entretiens avec les ministres de la Communauté européenne aujourd'hui à Luxembourg.

On s'attend à ce qu'il se rende en Jordanie durant le week-end pour y rencontrer le roi Hussein, dont les relations avec Washington ont souffert de son soutien à l'Irak. James Baker doit aussi faire étape en Égypte, en Syrie et en Arabie saoudite.

Le secrétaire d'État, rentré vendredi de sa précédente tournée au Proche-Orient, a déclaré hier que sa navette consécutive à la guerre du Golfe visait à réduire les divergences de vues entre les différentes parties.

« Ce qui me fait penser que les Israéliens sont prêts à aller de l'avant, ce sont plus de cinq heures d'entrevues (...) avec le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense israélien » (lors de sa dernière visite), a-t-il dit en accompagnant le premier ministre roumain, Petre Roman.

« C'est ce qui me fait espérer qu'Israël est peut-être prêt à avancer (...) J'ai aussi eu des rencontres prolongées avec des dirigeants arabes, qui m'ont donné le même sentiment. Nous continuerons à examiner les divergences qui existent et les moyens de les réduire. Si nous le pouvons, tant mieux. Et si nous n'y parvenons pas, nous adopterons un nouvel angle de vue. »

Selon des informations en provenance d'Israël, l'armée a entamé la construction d'un établissement juif en Cisjordanie sur une colline ayant appartenu à des Arabes.

# 19 pays maintiennent toujours des forces dans le golfe Persique

NICOSIE (AFP) — Un mois et demi après la fin de la guerre du Golfe, la plupart des 34 pays de la coalition anti-irakienne sont encore présents dans la région, mais, le plus souvent, avec des moyens bien inférieurs à ceux qu'ils avaient déployés avant le déclenchement des hostilités.

En raison des opérations régulières de rapatriement, notamment des soldats américains — qui constituaient le corps expéditionnaire le plus important — il n'est cependant pas possible d'estimer exactement combien des 700 000 hommes qui faisaient face à l'armée irakienne sont encore sur place.

Outre les six monarchies arabes du Golfe, dix-neuf pays avaient déployés des unités terrestres, navales ou aériennes. Neuf autres avaient envoyé des équipes médicales ou de protection contre les armes chimiques.

ÉTATS-UNIS : Il reste plus de 300 000 militaires dans la région — principalement en Arabie saoudite, au Koweït et dans le sud de l'Irak — sur un effectif global qui avait atteint 540 000 hommes durant la guerre. Les départs sont actuellement de l'ordre de 5000 hommes par jour.

Sur la centaine de navires déployés dans le Golfe et dans les mers voisines, 17 ont quitté la région, parmi lesquels les porte-avions Kennedy et Saratoga ainsi que le cuirassé *Missouri*.

GRANDE-BRETAGNE : Toutes les unités terrestres de combat ont été rapatriées. Restent dans la région, une unité de 1200 hommes au Koweït et quelque 2500 soldats d'unités de soutien logistique en Arabie saoudite.

En outre, un escadron d'environ 12 chasseurs Tornado GR1 et deux appareils de ravitaillement en vol décollent à Bahreïn ainsi que deux avions de reconnaissance maritime Nimrod à Oman. Leur retour n'est pour le moment pas prévu.

Enfin, la marine britannique maintient cinq chasseurs de mine dans le nord du Golfe, la frégate HMS Brave et le destroyer Exeter, plus quelques navires de soutien logistique. La Grande-Bretagne avait envoyé 36 000 hommes.

FRANCE : Il reste au total environ 5600 militaires sur les 15 à 16 000 présents durant la guerre (sans compter les unités de réserve

à Djibouti).

En Arabie saoudite : 2800, dont 700 d'un régiment d'hélicoptères de combat qui étaient jusqu'à lundi dans le sud de l'Irak, et plus de 800 de l'armée de l'air équipés de quatre Mirage 2000 de défense aérienne, quatre chasseurs-bombardiers Jaguar, quatre Mirage F1 CR de reconnaissance, et une dizaine d'avions de transport.

À Qatar : huit Mirage F1C de défense aérienne et près de 60 hommes.

Aux Émirats arabes unis : une centaine de militaires équipés de missiles Crotale et Mistral de défense anti-aérienne.

Au Koweït : environ 600 hommes chargés surtout du déminage, une compagnie d'infanterie, une compagnie de génie parachutiste, deux compagnies d'un régiment étranger du génie, et une antenne chirurgicale.

Enfin, la marine comprend dans la région du Golfe une douzaine de navires de guerre (2000 marins), chargés de missions de déminage ou de surveillance de l'embargo imposé par l'ONU à l'Irak.

Le Canada et l'Italie, en revanche, qui avaient envoyé des unités na-

vales et aériennes, se sont retirés.

En ce qui concerne les pays arabes et musulmans, les départs ont été minimes, à l'exception des 500 hommes du contingent nigérien.

ÉGYPTE : seul un contingent symbolique de 400 hommes est revenu en Égypte, en mars. Le reste, soit un peu moins de 35 000 hommes, se trouve au Koweït.

SYRIE : plus de 20 000 hommes, toujours stationnés aux mêmes endroits, notamment en Arabie saoudite.

MAROC : toutes les forces marocaines sont encore sur place : 1200 hommes en Arabie saoudite et 5000 dans les Émirats arabes unis.

PAKISTAN : les quelque 12 000 soldats pakistanais déployés en Arabie saoudite sont toujours sur place et, selon des sources officielles à Islamabad, ils y resteront autant que voudra le gouvernement saoudien.

BANGLADESH : plus de 2000 soldats ont été envoyés en Arabie saoudite et y sont toujours.

SENÉGAL : le contingent sénégalais, qui a perdu 93 de ses 495 hommes dans un accident d'avion, est toujours en Arabie.

Les pays, notamment de l'OTAN,

qui n'avaient envoyé que des unités navales, les ont maintenues.

ESPAGNE : les trois bâtiments envoyés par Madrid avec près de 500 hommes à bord, croisent toujours en mer Rouge.

BELGIQUE : Bruxelles maintient dans le Golfe cinq navires de guerre, avec 600 hommes à bord, dont trois chasseurs de mines qui opèrent actuellement au large du Koweït.

PAYS-BAS : après le départ de deux frégates la présence néerlandaise dans la région se limite maintenant à trois chasseurs de mines (135 hommes).

DANEMARK : la frégate Ulfert Fischer envoyée par Copenhague avec environ 100 hommes à bord est encore stationnée dans le Golfe.

GRÈCE : Athènes maintient sa frégate Limnos avec 200 hommes à bord en mer Rouge. Elle doit être incessamment remplacée par la frégate Elli.

ARGENTINE : les deux navires argentins — le destroyer *Almirante Brown* et la corvette *Spiro* — avec 300 personnes à bord sont toujours dans le Golfe.

AUSTRALIE : deux des trois navires déployés dans le Golfe (600

hommes) doivent en partir cette semaine. Seul restera le navire-ravitailleur *Westralia* avec une centaine d'hommes à bord.

Par ailleurs l'OTAN a mis fin aux activités de sa force navale combinée envoyée en Méditerranée orientale pour protéger la navigation, et rappelé les 42 avions de combat déployés en Turquie pour prévenir une éventuelle attaque contre ce pays.

Enfin, la Suède, la Roumanie, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud ont retiré les équipes médicales ou de protection chimiques qu'elles avaient déployées. En revanche celles de trois autres pays restent sur place.

TCHÉCOSLOVAQUIE : une unité militaire de lutte anti-NBC (nucléaire-biologique-chimique) de 200 hommes, stationnée au Koweït, où elle procède à des missions de reconnaissance et de déminage.

POLOGNE : deux navires-hôpitaux dans le Golfe avec 100 hommes à bord et une équipe médicale de 300 personnes en Arabie saoudite.

HONGRIE : une unité médicale de 37 personnes en Arabie saoudite.

## ÉDITORIAL

# L'effort consenti

**L**A CONTRE-PROPOSITION soumise lundi par les syndicats des secteurs public et parapublic, en réplique à l'intention gouvernementale d'un gel des salaires, constitue en elle-même un geste que le conseil des ministres aurait tort de rejeter du revers de la main, sans plus de façon.

Cette proposition est à trois volets. Elle comprend 1) une période de quasi-gel des salaires plus courte que celle envisagée par le président du Conseil du trésor, comme mesure servant à contenir le niveau des dépenses publiques, 2) la création d'une commission d'enquête sur la fiscalité, assortie d'une suggestion de surtaxe sur les revenus applicable à partir de 50 000 dollars et 3) la mise sur pied d'un groupe de travail tripartite avec mandat de révision du régime de négociation.

Il va sans dire que ce dernier volet ne soulève pas de problème insurmontable, sauf en ce qui touche le rôle qu'y jouerait le ministère du Travail comme représentant la partie gouvernementale (décodage : écarter le Conseil du trésor). En acceptant cette proposition légèrement amendée, le gouvernement répondrait à un vœu maintes fois exprimés par ses propres partenaires patronaux, tels que les fédérations de commissions scolaires et de collèges et, de façon plus pressante encore, les associations d'établissements dans le secteur de la santé. Que les syndicats se rallient à cette idée de profiter du moratoire que constituerait le prolongement des conventions collectives actuelles pour procéder à une revue de la loi 37 qui sert (si peu !) d'encadrement juridique de leurs relations avec le gouvernement-employeur, est une bonne nouvelle. Mais l'exercice serait futile, et prendrait les allures d'une diversion pour sauver la face, si les parties se contentaient de débattre de la « forme » de la table. Il y a beaucoup mieux à faire. Nous y reviendrons plus loin.

Le deuxième volet porte sur la fiscalité des particuliers. Sans porter un jugement définitif sur le bien-fondé d'un alourdissement des impôts dont un groupe minoritaire serait appelé à faire seuls les frais, on ne peut s'empêcher de penser que le régime fiscal n'a rien à voir avec la négociation collective des conditions de travail des employés du secteur public. Il est inimaginable que le gouvernement prenne des engagements à cet égard, même informels, dans un cadre de discussion avec les seuls représentants des syndicats. Il serait profondément anti-démocratique que des groupes d'intérêts, aussi légitimes qu'ils

soient, dispose d'un poids politique plus grand que celui des autres groupes qui composent la société. Sur ce point, le président du Conseil du trésor ne peut que prendre acte de la recommandation faite par ses vis-à-vis syndicaux et les renvoyer au prochain discours du ministre des Finances.

À ce propos, il faut se rappeler que le Québec sort à peine d'une réforme de son régime fiscal où le souci de consolider le caractère concurrentiel de sa fiscalité avec celle de ses voisins, notamment l'Ontario, a joué un rôle majeur. Tout en convenant que taxes et impôts sont l'apanage de l'arbitraire souverain, ce serait un tort de procéder à un nouveau chambardement sans un examen très fouillé de tous les impacts des modifications envisagées. De surcroît, il sera toujours d'autant plus facile de

sinon l'aveuglement collectif. Car telle est la vraie menace pour l'avenir. Mais, encore une fois, une telle initiative ne doit pas servir de prétexte à balayer sous le tapis des problèmes immédiats qui appellent des mesures déplaçantes.

Une autre question serait celle de savoir si le produit d'une nouvelle hausse du niveau des impôts doit servir à protéger le pouvoir d'achat des employés du secteur public, en laissant en jachère tous les autres besoins sociaux qui émergent.

Troisième volet de la proposition syndicale : un gel des salaires limité à trois mois. Trois mois, six mois, douze mois, dix-huit mois, il y a peu de choses à dire là-dessus. Cet « effort consenti » par les syndicats (le mot est de M. Daniel Johnson) nous ramène au rapport de forces entre les parties qui, dans la conjoncture présente, paraît plutôt favorable à la position du gouvernement. Mais il peut y avoir méprise. Il est possible en effet que le contribuable québécois — l'employeur ultime — se sente plutôt mal à l'aise devant cette stratégie cyclique qui consiste à manipuler le niveau de la rémunération de « ses » employés selon les sautes d'humeur de la conjoncture. Certes, dans le secteur privé, l'entreprise n'échappe pas toujours à cette contrainte. Mais est-ce une raison ? Le secteur public, ce n'est pas pareil. Les syndicats ont eu tort de ne pas l'admettre dès le départ, et de prêcher le contraire. Le secteur public n'est pas la locomotive et le tracteur qu'on a souvent célébrés. Que cela soit dit avec toutes les nuances nécessaires, l'image du wagon ou de la remorque paraît plus appropriée.

Cette réflexion nous ramène au fil laissé en suspens au début de cet article : s'il faut revoir le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, pourquoi se contenter de redistribuer les cartes ou de refaire une ennemi mise au point de ce qui ne sera toujours que de la quincaillerie ? Le moment ne serait-il pas venu, plutôt, d'élargir la perspective en discutant des paramètres d'un accord-cadre, dont le premier porterait sur la comparaison de la rémunération du secteur public avec le secteur privé (celui du moins d'où se dégagent les surplus impossibles).

Certes, un tel accord ne règlera pas tout. Le secteur privé — plus encore que le secteur public — est sujet à des emballements contre lesquels les gouvernements doivent réagir.

Mais, que l'on fixe d'abord la règle, avant de s'inquiéter de l'exception.

JEAN FRANCOEUR

*Pour le secteur public,  
le vrai moteur  
est l'efficacité globale  
de l'économie*

« faire payer les riches » que ces derniers sont peu nombreux, que cela arrange la grande majorité des contribuables et que cela ne comporte, électoralement, que des sanctions tout à fait négligeables. La question se prête à tous les emportements démagogiques, alors que le véritable enjeu est celui de l'efficacité économique — et Dieu sait que c'est un terrain sur lequel le Québec ne peut plus se permettre de reculer sans mettre en péril ses propres acquis sociaux.

Est-il nécessaire de souligner de nouveau qu'en raison du caractère progressif du système fiscal, les contribuables dont les revenus se situent au-dessus de la barre des 50 000 dollars (avec une moyenne de 75 000 dollars) paient déjà beaucoup plus cher les services offerts par les gouvernements, soit près de 19 000 dollars de plus par famille en 1987, et même 26 000 dollars si l'on tient des déficits budgétaires qui, en dernière analyse, sont l'équivalent d'un impôt différé — que quelqu'un devra bien acquitter un jour ou l'autre. Les syndicats recommandent à ce propos la création d'une commission d'enquête sur la fiscalité. Et pourquoi pas ! L'occasion serait excellente pour secouer la torpeur,

## LETTRES AU DEVOIR

### Commentaires de Libman

MMONSIEUR Daniel Latouche, dans l'édition du DEVOIR du samedi 30 mars, vous écrivez : « Fait intéressant à remarquer, ce sont les représentants du Parti Égalité et du Parti de Pierre Trudeau, ceux-là mêmes qui ne cessent de nous reprocher notre peu d'empressement à défendre la démocratie, qui ont refusé d'adhérer au consensus. Cela en dit long sur ces gens et sur leur éventuelle capacité à se rallier à un choix démocratique des Québécois ».

Mes commentaires :  
• Les nous et notre que j'ai soulignés ne sont pas définis. Qui que vous soyez, personne ne vous a reproché, que je sache, votre peu d'empressement à défendre la démocratie. Mais je vous reproche à vous personnellement des sous-entendus démagogiques ;

• Ce qui est plus grave, c'est que vous reprochez à deux politiciens d'avoir refusé d'adhérer à un consensus, qui n'est d'ailleurs qu'un semblant de consensus. Ce que vous insinuez là est très dangereux. Le Québec n'est pas une société totalitaire et tant qu'il y aura des hommes et des femmes libres, il y aura des opinions différentes, de la dissidence, de l'opposition, et c'est tant mieux. Les opinions divergentes font partie intégrante d'un pays libre et démocratique.

M. Latouche, vous êtes un homme cultivé et intelligent, et vous écrivez dans un journal influent. Ne laissez pas la partisanerie vous aveugler : nos acquis les plus importants sont les libertés individuelles, l'égalité et la démocratie. Les options politiques ne sont en comparaison que secondaires.

Robert Libman  
Québec, 3 avril 1991

### L'Église et les femmes

L'INTERDICTION de l'archevêché de Montréal pour les femmes de se faire laver les pieds le Jeudi-Saint est un événement très malheureux que je qualifie en même temps de scandaleux.

L'image d'une Église masculine est ainsi encore une fois propagée. Quand je constate que 90 % des personnes engagées dans les différents comités paroissiaux, à l'initiation sacramentelle, etc. ... sont des femmes, je comprends mal pourquoi le système institutionnel s'acharne encore à les exclure.

On salit en même temps l'image du Dieu de Jésus-Christ qui est bon, libérateur, accueillant pour tout le monde, qui ne fait aucune distinction de race, ni de sexe. On termine le message évangélique de Jésus, message d'amour et de service les uns envers les autres. On ne sait pas les traces de ce Jésus qui a toujours remis en question les traditions et les lois qui asservissaient les individus. Lui qui a, de plusieurs manières, renversé l'ordre établi, surtout face aux femmes qu'il osait côtoyer de très près. N'est-ce pas des femmes qui ont été les premiers témoins de la résurrection ? N'est-ce aussi celles-ci que Jésus a mandatées pour annoncer cette Bonne Nouvelle ?

De cette façon aussi est véhiculée une conception d'un monde de plus en plus désuet où les hommes seuls avaient une place,

où les hommes seuls décidaient de ce qui est bon pour les femmes.

Cet événement est une preuve de plus que plusieurs normes religieuses venant de Rome ne sont plus adaptées au contexte culturel d'ici et qu'ici, certains tiennent mordue à les appliquer à la lettre.

Pourtant, un point positif ressort de tout cela : ma conviction que les femmes n'ont pas beaucoup d'acquis dans l'Église, que leurs acquis sont très fragiles et qu'elles doivent constamment être vigilantes pour ne rien perdre. Au fond, l'Église donne, par cet événement, raison aux femmes de revendiquer leurs droits : droit à la reconnaissance de filles de Dieu à part entière, droit à l'égalité des femmes et des hommes.

Nicole Leblanc  
Sherbrooke, 3 avril 1991

### Faire fi des spectres

QUAND on brandit la menace économique seulement, on amoindrit la fierté d'un peuple, on le fait sentir petit. Par contre, si on lui offre la possibilité de devenir grand, souverain et fort, de reconstruire un pays à la mesure de ses rêves (il ne faut craindre ni les poètes, ni les rêveurs), il deviendra combatif et l'épouvantail économique n'aura aucune emprise sur son affirmation collective.

C'est certain qu'un changement profond perturbera la société tout entière. Mais, pourquoi faudrait-il se le cacher ? Au contraire, parlons-en ouvertement. La magie du pouvoir retrouvé fera son oeuvre. Au lieu de brandir la menace du « virus » épidémiologique, servons-nous le vaccin immunologique. Ne devenons pas des vaincus. Ainsi, le peuple deviendra fort et combatif quand il comprendra l'extraordinaire défi qu'il nous faut relever dans la fierté, cette fois.

On ne réussit rien de grand quand on se sent diminué. Ce ne sont surtout pas les valeurs matérielles seulement qui valorisent ou font grandir un peuple dans la dignité. Soyons donc un peu moins superficiel !

Avons-nous peur à ce point de retrousser

nos manches, de travailler encore plus fort pour reconstruire un pays qui rayonnera à cause de nous, et non des autres ? Sans renier le passé bien entendu !

Ne laissons pas les Cournoyer, les Mulroney, les Ouellette, etc., brandir le spectre de la mort économique après la séparation sans redresser l'échine et braver l'obstacle ! Nous avons un rendez-vous avec l'histoire. Il nous appartient en propre de la continuer.

Et, si le Québec rate ce rendez-vous d'amour, d'union aussi avec les autres ethnies composant notre terre fertile, il risque d'y perdre son âme, malgré la survie économique. Ainsi, il se retrouvera plus appauvri que jamais psychologiquement parce qu'il n'aura pas su vaincre la peur de ces spectres mort-nés. Alors là, nous n'aurons aucune raison de reprocher « aux autres » d'avoir fait de nous un peuple de bâtards.

Solange Bolduc  
Montréal, 25 mars 1991

### Fier de sa différence !

LES LECTRICES et lecteurs du DEVOIR ont appris récemment qu'Info-Secte est en campagne de financement, qu'il pourrait disparaître, ce centre qui serait le seul (!) à rendre des services concernant les sectes et les nouveaux groupes religieux. Quand on est dans le domaine depuis dix ans, comme Info-Secte, peut-on oublier un centre sur les nouvelles religions fondé et parrainé par des universitaires qui, de plus, se trouve ici même à Montréal ?

Le Centre d'Information sur les Nouvelles Religions (CINR) a douze publications à son actif, avec gratuité, il offre des services d'information, d'accompagnement et de formation depuis plus de sept ans à l'ensemble du Québec. Le CINR est en bonne santé, productif et accessible. Le public et en particulier les divers intervenants doivent être informés qu'ils peuvent toujours compter sur ses services.

Oui bien sûr, le CINR est différent d'Info-Secte. Il a le souci de ne pas restreindre son information à la littérature anti-sectes et aux témoignages d'ex-membres malheureux de leur expérience passée dans une secte. Les services sont offerts à tous sans discrimination, y compris aux membres des nouvelles religions et des différentes religions.

Le CINR favorise une éducation à la liberté et une prise en charge des personnes par elles-mêmes en apportant une formation de qualité (125 groupes par année) plutôt que de simples mises en garde. Enfin, le centre juge que l'accompagnement des adeptes d'une secte et des personnes qui ont un problème dans une secte passe par la dédramatisation plutôt que le contraire. Le CINR est fier de sa différence.

Yvon Lepage  
Montréal, 7 avril 1991

• P.S. Le sénateur Hébert répète depuis quelques années qu'il faudrait une enquête sur les sectes. Comme d'autres, je continue de répéter publiquement que les fonds publics ont déjà permis de répondre sérieusement à cette demande. En 1980, le gouvernement de l'Ontario publiait le Rapport de la Commission Hill (800 pages).

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa  
le 10 janvier 1910

Directrice  
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef  
et directeur de l'information  
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration  
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints  
Jean Francoeur, Albert Juneau,  
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information  
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,  
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

# KURDES, REVENEZ !



Ariane Émond

## Les verges offensées

« **J'** ESPÈRE que vous n'avez pas pris de dessert, parce qu'il y aura beaucoup de choses à goûter ! » C'est vendredi soir, un début de printemps. La jeune femme rousse qui fait la présentation à domicile est tout à fait sympathique, décontractée et rigolote. Visiblement elle captive tout le monde, moi incluse. Son auditoire : une vingtaine de personnes, un peu plus de femmes que d'hommes (de 23 à 58 ans) venues, en solo ou en duo, glaner quelques idées pour relever leur vie sexuelle.

Les huiles de massage à la cerise ou au pina colada, les guides des amants sensuels, les billes orientales, les crèmes pour prolonger les érections, les déshabillés affriolants pour elle et lui, les vibromasseurs high tech, tout y passe... On goûte, on touche, on teste l'effet sur sa main ou sur ses lèvres. Deux heures plus tard, après avoir fait le tour du jardin d'Eros en riant plus souvent qu'à notre tour, et en osant toutes les questions sur la quincaillerie, on fait ses petits achats en privé, mais sans aucune obligation.

Un peu péjorativement baptisées « Tupper Ware du sexe », ces soirées remportent un succès fou autant dans les banlieues québécoises que dans les appartements montréalais. Et ce plaisir dure, déjà, depuis une décennie.

En termes clairs et simples, la consultante parle de caresses intimes, de sexe aromatisé, excité de mille et une manières, agrémenté de parfums, de saveurs, de gadgets, vendus ordinairement dans les sex shops.

**M**AIS, c'est un secret de Polichinelle, beaucoup d'hommes, et une majorité de femmes, détestent aller faire leurs emplettes olé olé dans ce qu'on appelle pompeusement « boutiques érotiques ». Pourquoi ? Pas du tout parce qu'ils sont allergiques aux godemichés des magasins spécialisés mais parce que de façon générale, ça sent plus la misère sexuelle là dedans que le plaisir, justement. De plus en plus, avec leur salle de projection privée de films « érotico-machin » comme le chante RBO, on a l'impression d'être dans une succursale de peep-shows.

Sauf exception, ces boutiques sont déprimantes à l'os, encore plus à Montréal qu'en régions, leurs vitrines sont laides, peu attirantes en fait, surtout pour les femmes. Quand elles s'y risquent, pour un vibrateur, une combinaison de dentelle ou des condoms fluos, elles s'y sentent immédiatement mal à l'aise. Les poupées gonflables à 69,95 \$ ou à 299,95 \$ et les centaines de revues et de vidéos pour adultes leur renvoient des images souvent débilantes, généralement appauvries, du sexe et de ses jeux.

Cette gêne pernicieuse, bien des femmes la retrouve, familière, quand elles débambulent près des établissements exploitant l'érotisme. Bien des hommes, aussi, font mine de ne pas voir — surtout s'ils sont accompagnés — ces immenses corps dénudés, seins dressés, jambes écartées, tout néon clignotant. Des adolescentes de 13-14 ans me disaient en fin de semaine « On haï ça passer ici ! On se sent toutes mal en dedans. On essaie de ne pas regarder, les gars aussi, quand il y en a avec nous. Mais chacun de notre côté, on sait très bien que l'autre a vu et on est mal, comme sali ».

**D**ANS les beaux milieux, comme dans les colonnes des journaux, on fait beaucoup les gorges chaudes ces jours-ci. Quand on tente de réglementer quoi que ce soit qui touche à l'érotisme, à droite comme à gauche, rares sont ceux qui prennent le temps de faire des nuances avant de se lever, comme un seul homme, pour conspuer la censure puritaine et le retour des bigottes.

Depuis que le RCM a décidé de tenir une vieille promesse de 1987, la présidente du comité exécutif de la Ville, Léa Cousineau, essuie tous les sarcasmes de la part des librepenseurs à gogo. Après avoir légiféré sur l'étalage des publications pour adultes, le parti municipal veut contrôler l'affichage extérieur des commerces érotiques. Même si le règlement est possible, il n'en demeure pas moins souhaitable.



On ne peut, déjà, qu'applaudir ce qui motive le RCM : améliorer le paysage urbain, (c'est-à-dire généralement assez laid ?) rehausser la qualité de la vie (le sentiment de sécurité, des femmes et des jeunes notamment) et accentuer la dignité humaine (des fois que ça nous ferait avancer, plutôt que reculer...).

Précédée d'une réputation de bonne vivante qui ne s'est jamais démentie, c'est par centaines de milliers que Canadiens et touristes étrangers viennent bambocher à Montréal plus qu'ailleurs au pays. Il faut être de mauvaise foi pour craindre de voir Montréal « virer tout pour bout », s'embourber dans la pudibonderie, menacée de toutes les censures artistiques et intellectuelles si ce règlement est accepté.

D'abord, quand les exploitants du sexe se transforment en défenseurs de la liberté d'expression (i.e. la liberté de pousser la consommation par tous les moyens), permettez que je dresse l'oreille avant de crouler de rire. La misère sexuelle qu'on exploite dans ces établissements est bien réelle. D'ailleurs, seuls les plus mal pris trouvent le courage de tolérer des conditions de travail si peu enviables. Le ridicule ne tue pas, il s'est fait nouveau croisé, en route vers la Cour suprême.

Moins compréhensible sans doute et doublement irritant, c'est le discours alarmiste des intellectuels libertaires, hommes et femmes. Ce n'est pas d'hier qu'au nom de la sacrosainte liberté d'expression ils montent promptement à la défense de l'univers-bordel — qui met sans doute du piment dans leur imaginaire — ou qu'ils demeurent silencieux, non interventionnistes, toujours pour ne pas porter atteinte à la liberté d'expression.

**M**US PAR la terreur d'être accusés de sanctionner la censure, — le sexisme est si profond qu'une loi ou cent règlements ne l'annuleront pas si rapidement — leur promptitude à se faire chevalier de la noble cause est franchement suspecte dans cette société où la liberté d'expression se conjugue au masculin. Leur condescendance à prendre plus en considération les arguments de ce milieu proche du crime, faut-il le rappeler, contraste étrangement avec leur attitude de sourde-oreille devant les doléances des femmes, écoeuvrées qu'on s'accapare ainsi leur corps...

Toutes choses n'étant ni égales, ni innocentes par ailleurs, il est faux de croire qu'on a pas d'autre choix que d'être pro-sexe ou puritain dans ce débat. Il y a des nuances à faire — entre autre c'est différent d'obliger des gens à voir des images et leur permettre de les voir. S'empresser de catégoriser le monde en deux clans, les bigottes castatrices et les libéraux progressistes, prouvent que la réflexion des intello bon teint n'est peut-être pas aussi éclairée qu'on veut le laisser croire.